



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.6

1er octobre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 6e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 24 septembre 1991, à 10 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)
puis : M. TRAXLER (Italie)
(Vice-Président)
M. SHIHABI (Arabie saoudite)
(Président)

Allocution de M. Elias Hraoui, Président de la République du Liban

Allocution de M. Roh Tae Woo, Président de la République de Corée

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Van Den Broek (Pays-Bas)

M. Pankin (Union des Républiques socialistes soviétiques)

M. Dumas (France)

La séance est ouverte à 10 h 15.

ALLOCUTION DE M. ELIAS HRAOUI, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE LIBANAISE

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République libanaise.

M. Elias Hraoui, Président de la République libanaise, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République libanaise, M. Elias Hraoui - qui représente le Liban unifié - et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président HRAOUI (interprétation de l'arabe) : Le Liban s'adresse cette fois à l'Organisation après être parvenu à surmonter des crises graves et des guerres dévastatrices. Il y est parvenu grâce à l'indéfectible attachement des Libanais à leur patrie et leur volonté de vivre en commun; grâce aussi au soutien des pays frères et d'autres pays amis; grâce, enfin, à l'appui de l'Organisation des Nations Unies à la défense de notre droit à la souveraineté, à l'indépendance et à la paix.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, vous qui représentez le Royaume d'Arabie saoudite auquel nous lient de profondes relations d'amitié et de fraternité. Le liban n'a cessé et ne cessera jamais de dire sa gratitude au Royaume pour le rôle qu'il a joué et ne cesse de jouer, sous la direction du gardien des deux mosquées sacrées, le Roi Fahd Ben Abdul Aziz, dans le processus qui nous a permis de sortir de la guerre.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage à votre prédécesseur et d'exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général pour l'intérêt sincère qu'il porte au Liban ainsi que pour le rôle éminent que l'Organisation, sous son égide, joue dans le renforcement de la solidarité internationale.

Enfin, c'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue aux Etats qui viennent d'adhérer à l'Organisation des Nations Unies.

Le Président Hraoui

Je tiens à vous assurer, aujourd'hui, que le Liban s'est dégagé du cycle infernal des guerres pernicieuses et imposées, qu'il commence à reprendre confiance et qu'il retrouve sa présence comme son rôle à travers le monde.

L'engagement de notre gouvernement d'appliquer, dans l'esprit comme dans la lettre, les dispositions de la "Charte d'entente nationale" lui a permis, en quelques mois seulement, d'affirmer l'autorité de l'Etat.

Ainsi, les barrières entre les régions sont tombées, le pays a retrouvé son unité et les citoyens se sont regroupés autour de leur Etat. Les milices ont été dissoutes, les canons neutralisés, les causes du conflit extirpées du fait de l'action étatique et les seules armes qui demeurent sont celles de l'Etat libanais. L'armée du Liban et les forces de sécurité se sont déployées dans la capitale et les provinces et commencent à s'étendre vers notre sud où elles assument, aux côtés des Casques bleus de la FINUL, dont je salue ici les sacrifices, la mission d'y rétablir la souveraineté nationale.

Nous avons renfloué les institutions étatiques que nous nous apprêtons à restructurer à la lumière des nécessités immédiates. Nous relançons l'activité politique autour des principes de démocratie et de liberté dans le cadre de la souveraineté des lois et le respect de l'ordre public. Nous avons, de plus, achevé les réformes et introduit des amendements constitutionnels qui répondent mieux aux idéaux de liberté, de justice et de participation.

Or si le monde s'oriente vers plus de communion et de coopération et s'organise dans de plus grands ensembles, comme l'Europe de 1992, l'Organisation des Etats américains, le Conseil de coopération du golfe Arabe ou encore l'Union du Maghreb arabe, les Libanais sont, de par leur caractère et leur nature, un peuple de dialogue et d'ouverture. D'où la ratification du Traité de fraternité, de coopération et de coordination entre le Liban et la Syrie, traité qui se veut un exemple de coopération entre pays frères ou amis, sur la base du respect mutuel, de l'indépendance et de la souveraineté de chacun des partenaires. A ce titre, le Liban ne peut que saluer les immenses sacrifices consentis par S. E. le Président Hafez El Assad afin de l'aider à consolider son entente intérieure et rétablir son autorité légale.

Le Président Hraoui

Ces premières réalisations ont conduit le Liban
De la détresse à l'espoir,
Du chaos à l'ordre,
De la désagrégation à l'entente.

Car notre peuple, peuple pacifique et constructif, est naturellement
porté vers l'entente dans le cadre de la démocratie et du respect des libertés.
Avec le retour de l'Etat, le Liban a retrouvé la stabilité.

Nous ne cesserons néanmoins d'oeuvrer afin de liquider les séquelles des
crises dont notre territoire a été le théâtre, notamment la pénible question
des otages née du désordre et de l'absence, pendant des années, de l'autorité
légitime libanaise sur de vastes portions de son territoire.

Certes, le Liban a toujours condamné ces actes qui contredisent nos
traditions et nos coutumes et qui enfreignent les plus élémentaires principes
du droit et les droits de l'homme. Or ces actes ont fait du Liban lui-même
l'otage de cette affaire et de ses répercussions internationales. Aussi notre
gouvernement est-il bien déterminé, en collaboration avec tous, à mettre un
terme à ce drame. Il en a donné la preuve en déjouant fermement la tentative
de déstabilisation montée par ceux que dérangent les efforts de libération des
otages, détenus et autres prisonniers.

Le Gouvernement du Liban a pratiquement appliqué la plupart des
dispositions de la Charte d'entente nationale, unanimement acceptée par les
Libanais à Taëf, avec l'appui de la Ligue des Etats arabes et des pays frères,
en particulier les membres du Comité arabe tripartite. Cet appui, il l'a
également trouvé auprès de tous ses amis de la communauté internationale, et
plus spécialement les membres du Conseil de sécurité.

Mais la tâche n'est pas terminée : en tête des clauses de la Charte
d'entente nationale qui restent à appliquer figure le rétablissement de la
souveraineté de l'Etat par ses propres forces sur le Sud-Liban, et ce en vertu
de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Cette résolution préserve
le droit du Liban face à l'occupation par Israël de vastes portions de notre
territoire au sud et dans la Békaa-Ouest. C'est d'ailleurs en application de
cette résolution que les Nations Unies ont dépêché les forces intérimaires de
l'ONU pour assurer le retrait immédiat d'Israël au-delà de nos frontières
reconnues et le rétablissement de l'autorité de l'Etat dans ces régions. Il

Le Président Hraoui

ne faut donc point s'étonner de notre insistance à appliquer la résolution 425 (1978) et à dissocier la question du Liban-Sud de la crise du Proche-Orient, tout en réaffirmant notre engagement de respecter ce que nos frères arabes viennent unanimement de consentir, et de promouvoir tous les efforts internationaux visant à établir une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

Nous exigeons notre droit.

Nos fils subissent au Sud-Liban le joug de l'occupation israélienne et sont soumis en permanence aux agressions directes qui les menacent dans leurs vies, leurs biens et leurs droits humanitaires essentiels.

Nous avons suffisamment payé pour les autres, en guerres et en malheurs.

Le Liban est la patrie de la vie en commun. A ce titre, la paix du Liban est une paix pour tous.

Le droit d'un peuple à l'intégrité de son territoire est sacré. Notre droit l'est d'autant plus que la formule pluraliste libanaise, dont nous sommes fiers et que nous offrons au monde, est profondément enracinée dans notre sol; elle ne permet aucune dislocation et ne saurait s'accommoder, au sud comme au nord, à l'est comme à l'ouest, d'aucune amputation.

L'élan pris par notre processus de paix serait en effet brisé si les forces israéliennes ne se retirent pas totalement et inconditionnellement du Liban, un Liban attaché à son indépendance totale, à sa complète souveraineté.

Comment l'Organisation peut-elle en effet tolérer que les décisions du Conseil de sécurité puissent être appliquées au Moyen-Orient contre un Etat ayant défié les résolutions internationales alors que la résolution en faveur du Liban agressé et à l'égard d'un Israël qui persiste à maintenir depuis 13 ans son occupation de notre sol ne l'est pas.

Le Président Hraoui

L'appui de l'Organisation à l'appel du Liban traduit son souci de remplir ses obligations envers mon pays et confirme la crédibilité des résolutions du Conseil de sécurité d'autant que l'ONU nous avait demandé dès 1989 d'appliquer l'accord de Taëf qui prévoit clairement l'application de la résolution 425 (1978).

Le Liban, membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et participant à l'élaboration de la Charte des droits de l'homme, a foi en la légalité internationale et tient à remplir les engagements que lui dictent ses principes et sa Charte.

La situation dangereuse qui prévaut au Moyen-Orient constitue toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les Palestiniens qui résident sur leur propre territoire subissent, en effet, toutes les exactions et formes de répression possibles, sans compter les périls de l'immigration juive massive vers Israël. A cela, il faut ajouter le refus d'Israël de faciliter la solution du problème palestinien et d'accorder à ce peuple son droit à l'autodétermination. Bien plus, l'entêtement d'Israël et son insistance à torpiller les efforts de règlement, malgré les courageuses initiatives arabes, sont de nature à compromettre dangereusement la paix. Celle-ci ne saurait être juste, globale et durable si elle se fonde sur l'oppression et l'injustice.

Aussi le Liban, qui a énormément souffert des retombées du conflit arabo-israélien en général, et celui palestino-israélien en particulier, est-il particulièrement concerné par la recherche d'une solution globale, stable et juste au Moyen-Orient. Le prototype libanais bâti sur la diversité, le dialogue et l'ouverture est en effet un exemple de coexistence créatrice à suivre dans la région.

Dès lors que la confiance dans le Liban est rétablie et que nos progrès sur le plan de la sécurité suscitent l'admiration de tous et portent nos émigrés à regagner leur patrie, nous nous tournons vers nos frères et nos amis pour les inciter à soutenir notre effort de reconstruction. Il n'y a en effet pas de paix en dehors d'un processus de développement qui assure aux hommes la dignité de chacun et la communion de tous.

Le Président Hraoui

La guerre du Liban a détruit nos installations vitales, touché tous les secteurs économiques, affecté l'infrastructure du pays et ses capacités de production, et plongé le trésor de l'Etat dans le déficit. En 15 ans, des composants essentiels du revenu national, comme le tourisme et les services, ont constamment régressé. Enfin, le pays a sévèrement pâti des crises régionales, comme la récente crise du Golfe.

C'est pourquoi le Gouvernement libanais affronte des défis sur tous les plans. Mais sa détermination à remettre les choses en l'état reste entière, mue en cela par notre foi en l'économie libérale du Liban sur laquelle nous comptons pour reconstruire le pays et rétablir la prospérité. Nous comptons également sur le rôle des hommes d'affaires libanais actifs à travers le monde et nous sommes confiants en l'intérêt que l'Organisation et d'autres institutions internationales portent au Liban.

Nous sommes sur le point de lancer les premières phases de la reconstruction du Liban à partir de notre capitale, Beyrouth, pour mettre ensuite en chantier les projets qui permettront le retour des personnes déplacées, dans leurs maisons, leurs propriétés et leurs villages.

Beyrouth, centre culturel et commercial du Moyen-Orient, invite donc les investisseurs arabes et internationaux à retrouver au Liban leurs meilleures opportunités.

Le Liban a reçu des aides fournies par certains de ses frères et quelques organisations. Il attend désormais la création du Fonds international pour la reconstruction du Liban et la participation de l'ONU comme celle des institutions internationales et des pays industrialisés à ce fonds. Si l'abstention de porter assistance à notre pays pouvait se justifier durant les 15 années de crise elle ne saurait s'expliquer au moment de la relève.

La résolution du Liban à mettre un terme à l'état de guerre et à en liquider les séquelles est un témoignage de la grandeur de mon pays et de sa capacité à revivre et à se renouveler. Et le Libanais qui a contribué à l'essor économique des continents qui l'ont accueilli, que ce soit les deux Amériques, l'Afrique, l'Europe, l'Australie ou le Golfe, mérite que vous participiez à son oeuvre de reconstruction. La communauté internationale n'a jamais failli à son obligation de soutenir les pays victimes de la guerre. Cette obligation de solidarité n'est-elle pas, en effet, à l'origine même de la création de votre organisation et en tête de ses objectifs!

Le Président Hraoui

Le Liban espère construire à l'approche du XXI^e siècle une nouvelle ère politique. Il aspire à coopérer à la transcendance de la condition humaine sur des bases de fraternité, de respect du droit du prochain, de liberté, de sécurité et de prospérité. Le Liban pacifié assume une mission de civilisation et de progrès dans sa région comme dans le monde. Ce Liban est autant à l'avantage de ses frères qu'au service de la paix mondiale. C'est pourquoi il ne fera jamais défaut à son engagement de lutter pour cette liberté, ce progrès, cette paix.

La voie vers un avenir régional rayonnant passe par la coopération dans le cadre d'un ordre politique nouveau dont les courageuses résolutions arabes sont les signes précurseurs. Cet ordre s'inspire aussi de notre civilisation marquée de compréhension, de diversification et de libération. Il naîtra enfin de la conviction générale que l'avenir doit être fondé sur les valeurs de stabilité, de liberté et de dignité.

Voilà pourquoi nous considérons les récents accords entre les Etats-Unis et l'Union soviétique pour réduire les armes stratégiques comme un pas important vers la libération de l'humanité de toute terreur nucléaire. Nous espérons que le processus sera poussé plus avant pour inclure les armes chimiques et bactériologiques et pour faire du Moyen-Orient une région libre de toute arme de destruction massive.

De même, la tendance à régler un peu partout les problèmes régionaux par le dialogue et la négociation, tendance qui a porté ses fruits dans certains cas, confirme l'utilité d'un soutien unanime de ces efforts comme du rôle assumé par l'ONU. Celle-ci pourrait ainsi fournir le cadre et la dynamique appropriés pour normaliser des situations, hier encore insolubles.

Le Président Hraoui

Le Liban tient donc à vous assurer de sa participation dans les années 90 à l'action visant à consolider la coopération internationale dans tous les domaines et sur tous les plans.

Après 15 années de mort quotidienne, mon pays n'est pas mort. Il s'extrait de son malheur plus résolu que jamais à demeurer. Il est, dans la conscience de ce siècle, l'exemple même de la volonté de vivre. Il est porteur d'un message de tolérance et de rencontre. Il rétablit le vrai sens de la libanité un sens dont lui et le monde peuvent être fiers. En effet, loin d'être synonyme de violence et de conflit, la libanité serait plutôt synonyme de créativité, de complémentarité et de progrès.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Alors que le désespoir fait place à l'espoir et que le chaos fait place à l'ordre et à l'harmonie dans la République libanaise, je voudrais, au nom de l'Assemblée générale, remercier le Président de la République libanaise de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Elias Hraoui, Président de la République libanaise, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

ALLOCUTION DE M. ROH TAE WOO, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE COREE

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Roh Tae Woo, Président de la République de Corée.

M. Roh Tae Woo, Président de la République de Corée, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Corée, M. Roh Tae Woo, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le **Président ROH** (s'exprime en coréen; texte français fourni par la délégation) : Il y a trois ans, j'ai eu le plaisir de vous parler, ici même, des scènes réjouissantes des Jeux olympiques de Séoul. Des athlètes venus du monde entier nous ont donné une vision inspirée d'une harmonie globale, dépassant les divisions de race, de religion et d'idéologie.

Peu de temps après, des changements révolutionnaires sont intervenus dans le monde. Aujourd'hui, en regardant autour de nous pour faire un bilan, nous pouvons véritablement reconnaître les progrès accomplis en direction de l'idéal olympique d'un monde "uni dans la paix".

Aujourd'hui, je suis fier d'être ici une fois de plus, cette fois-ci en tant que Président d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Pour moi, cela représente une expression importante du nouveau cours de l'histoire. Il y a 43 ans que la République posa pour la première fois sa candidature officielle à l'entrée aux Nations Unies. Si vous tenez compte des décennies de patience que nous avons eues, vous comprendrez peut-être l'enthousiasme exprimé par le peuple coréen en cette occasion.

A ceux qui ont soutenu et encouragé notre admission dans cette organisation et à ceux qui ont agi et parlé en notre faveur pendant toutes ces années où nous n'avions pas de siège dans cette assemblée, j'apporte la reconnaissance sincère du peuple coréen, soit 43 millions de personnes.

Le Président Roh

Aujourd'hui, le système de la guerre froide, qui nous avait empêché d'entrer aux Nations Unies, est devenu une relique du passé.

Des travailleurs du mouvement Solidarité, à Gdansk, qui ont levé l'étendard de la réforme en Pologne, au courageux Gouvernement de Budapest; de ces foules éprises de liberté qui ont rempli la place Vaclavske de Prague à ces anciens Allemands de l'Est qui ont jeté à bas le mur de Berlin : non seulement tous se sont libérés eux-mêmes, mais encore ils ont ouvert la voie à une véritable paix mondiale. En détruisant les murs bien réels qui les privaient de liberté, ils ont aussi supprimé les barrières qui divisaient l'humanité en camps hostiles, provoquant l'affrontement et la rivalité.

Sans aucun doute, ce sont les réformes soviétiques qui ont amorcé ces grands changements. Mais ces changements ont aussi été inspirés par les succès des pays qui sont parvenus à la prospérité grâce à la liberté et aux valeurs individuelles. J'éprouve moi aussi un profond sentiment de satisfaction devant ce résultat, aux côtés de ceux qui aspiraient et aspirent toujours à un monde véritablement harmonieux, et je rends hommage au courage de ceux qui ont réalisé l'impossible d'hier.

Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale et je suis certain que cette session, sous votre direction, produira des résultats fructueux et mérités.

Je considère qu'il est tout aussi important que la République populaire démocratique de Corée soit devenue Membre de l'Organisation en même temps que la République de Corée. Au moment où nos frères de Corée du Nord s'associent à nous dans le voyage vers la paix et l'unification, je les félicite chaleureusement de leur admission dans l'Organisation.

La République de Corée prône depuis longtemps l'admission simultanée des deux Corée aux Nations Unies, convaincue que c'est la manière la plus réaliste d'aborder la question de la paix et de l'unification sur la péninsule coréenne, car le maintien de l'affrontement stérile et coûteux, du refus de se reconnaître mutuellement, ne fera que prolonger la tragédie douloureuse de la division nationale. C'est la raison pour laquelle l'entrée de la Corée du Nord et de la Corée du Sud à l'Organisation des Nations Unies est un tournant important des relations intercoréennes depuis que notre terre a été

Le Président Roh

divisée en 1945. En tant que membres responsables de la communauté internationale, les deux Corée sont maintenant également tenues, aux termes de la Charte des Nations Unies, de s'acquitter des devoirs qui incombent à tous les Membres pour le maintien de la paix mondiale.

Maintenant que les représentants de la Corée du Nord et de la Corée du Sud ont pris la place qui leur revient ensemble dans cette assemblée de paix, nous sommes convaincus qu'un nouveau chapitre de réconciliation et de coopération s'ouvrira sur la péninsule coréenne. Même si le peuple coréen doit vivre dans deux systèmes séparés, nous n'avons jamais oublié que nous formons une seule nation. Malgré ces inconvénients, la présence des deux Corée comme Membres distincts de l'Organisation des Nations Unies est une étape transitoire importante dans la voie de l'unification nationale.

Il nous a fallu plus de 40 ans pour franchir la courte distance séparant le siège d'observateur du siège d'Etat Membre. Il a fallu aux deux Allemagne 17 ans pour fusionner leurs sièges à l'ONU. J'espère sincèrement qu'il ne prendra pas aussi longtemps pour que les deux sièges coréens n'en fassent plus qu'un. Dans cette assemblée de paix, les deux Corée ouvriront une nouvelle voie de dialogue et de coopération qui nous permettra d'atteindre notre unité nationale.

Le système de la guerre froide, qui a provoqué la tragédie de la division territoriale en Corée, s'est lui-même effondré. Nous allons maintenant chercher à parvenir à l'unification nationale pacifiquement, sans le recours à la force militaire, indépendamment, sur la base de l'autodétermination, et démocratiquement, conformément à la volonté librement exprimée du peuple coréen. J'espère sincèrement que tous les Membres de l'ONU encourageront et appuieront les efforts coréens pour s'associer à la quête humaine d'un monde plus pacifique, tout en parvenant à leur unité nationale.

Le monde connaît actuellement des changements historiques. Des systèmes qui réprimaient la liberté et la dignité humaine sont en cours de démantèlement et les tragédies engendrées par des idéologies dogmatiques prennent fin partout. Dans le monde entier, des nations s'efforcent de prendre en main leur propre destin. Ce qu'il y a de véritablement capital eu égard à ce processus, c'est que l'histoire est mise en marche non pas par les forces de la révolution sanglante mais par le pouvoir de la raison et de la

Le Président Roh

liberté de pensée. Mais cette grande transformation ne fait que commencer. Ce changement épique apporte des possibilités énormes et est une source d'espoir pour toute l'humanité. Néanmoins, nous avons une longue et tortueuse route à parcourir avant que nos efforts pour transformer le processus actuel en nouvel ordre de paix mondial portent leurs fruits.

La crise politique récente en Union soviétique le montre clairement. Le monde entier a passé ces trois journées dramatiques dans un état de choc et de désarroi. Néanmoins, les courageux citoyens de Moscou ont fait face à la crise et ils ont placé des fleurs dans les canons des chars. En effet, leur victoire est la victoire de tous les peuples épris de paix et de liberté du monde. Une fois de plus, le monde s'est vu rappeler que la paix est vraiment indivisible.

Nous devons reconnaître que toute tentative de réforme, même mineure, exige nécessairement un élément de sacrifice et de peine. Dans le cas de l'Union soviétique et des pays d'Europe de l'Est, nous savons qu'ils s'engagent actuellement dans des réformes approfondies de leurs fondements économiques et sociaux. En s'écartant d'un système de contrôle strict qui envahissait tous les aspects de leur vie pendant plusieurs décennies, ils doivent être conscients que les difficultés et le prix qui se rattachent à la création de nouvelles structures doivent être véritablement énormes.

Nous savons tous que pendant toute la période de la guerre froide, les pays du monde ont dépensé un montant exorbitant de ressources pour la sécurité nationale et les préparatifs militaires. Maintenant, le succès des réformes actuelles promet de profiter au monde entier sous forme de paix, et nous jouirons de ce dividende de paix pendant longtemps.

Comme les bienfaits de la paix sont partagés, il n'est que juste que les fardeaux et les sacrifices le soient aussi. C'est pourquoi j'invite tous les pays riches à apporter un appui et une aide actifs aux pays qui avaient autrefois des systèmes économiques à planification centrale, dans leur transition vers des économies de marché libre et la démocratie.

En raison des impératifs de la guerre froide, le peuple coréen a dû faire des sacrifices énormes pendant la période de l'après-guerre. C'est pourquoi nous aspirons à un monde de paix peut-être plus que toute autre nation sur terre.

Le Président Roh

En tant que pays qui s'est relevé il y a tout juste une génération des ruines de la guerre, et que pays tout récemment démocratisé à la prospérité croissante, la République de Corée se sent une affinité particulière avec les jeunes démocraties et comprend d'expérience l'impératif pressant que ces pays ont en commun, à savoir accomplir simultanément leur développement sur les plans de la démocratie et de l'économie.

La Corée n'est ni riche ni avancée, mais nous sommes disposés à apporter notre appui aux efforts de réforme, non seulement en Europe de l'Est et en Union soviétique, mais dans toutes les régions du monde, et à offrir notre coopération à la mesure de nos capacités.

Le Président Roh

Dans mon discours à l'Assemblée générale lors de sa quarante-troisième session, j'ai déclaré que notre monde connaîtrait une paix durable le jour où les épées se changeront en socs sur la péninsule coréenne. Je l'ai affirmé parce que notre propre terre a connu des épreuves et des tourments indicibles issus des impératifs internationaux du XXe siècle, et parce que nous étions encore sous le joug.

Toutefois, le climat extérieur entourant la péninsule coréenne a connu des changements considérables au cours des dernières années. Dès avant le début des mouvements de réforme mondiaux, nous avons pris l'initiative d'aller au-delà des limites imposées par la guerre froide. Nous avons ensuite établi des relations diplomatiques avec des pays d'Europe centrale et orientale de même qu'avec l'Union soviétique. Nous avons aussi entamé des échanges mutuels et des relations de coopération avec la Chine voisine.

Pendant le précédent demi-siècle, les relations de la Corée avec ces pays avaient été officiellement rompues, et elles étaient, dans les faits, souvent marquées par l'affrontement. Cependant, en raison de nos amitiés et de notre coopération nouvelles, nous ressentons la puissance du courant de l'histoire contemporaine. De fait, nous avons découvert le pouvoir de la réconciliation. Nous sommes fermement convaincus que le jour de la paix et de l'unification se lèvera aussi sur notre terre, malgré la division territoriale et la menace militaire toujours présente.

Avec l'entrée des deux Corée à l'ONU, nous abordons une nouvelle phase de coexistence. Il nous incombe maintenant d'ériger sur cette base une relation positive, qui apportera bientôt la paix, la stabilité et l'unité nationale. A cette fin, je propose que les deux Gouvernements coréens acceptent et mettent en oeuvre les trois mesures suivantes.

Premièrement, les deux Corée devraient remplacer le fragile armistice par une structure de paix permanente. En ce moment même, 1,7 million de soldats fortement armés se font face sur la péninsule coréenne, concentrés le long des 250 kilomètres de la zone démilitarisée. Certains pourraient être surpris d'apprendre que nous avons vécu dans cet état instable de "ni guerre ni paix" au cours des quatre dernières décennies. Face à cette situation précaire, j'estime que les deux Corée devraient conclure un accord de paix, renonçant ainsi au recours à la force l'une contre l'autre, et devraient procéder à la normalisation des relations bilatérales dans tous les domaines.

Le Président Roh

Voici ma deuxième proposition : en vue d'atténuer la menace de guerre sur la péninsule coréenne, les deux parties devraient s'efforcer d'aboutir à une réduction réaliste des armements, en commençant par des mesures qui favorisent l'édification d'une confiance mutuelle. Pour supprimer l'affrontement militaire sur la péninsule coréenne, il est nécessaire que la Corée du Sud et la Corée du Nord conviennent d'un ensemble de mesures d'édification de la confiance militaire, y compris l'échange d'information militaire, la notification préalable d'opérations sur le terrain et de mouvements de troupes, ainsi que l'échange de groupes d'observateurs permanents pour prévenir des attaques surprises.

Avant tout, la mise au point d'armes nucléaires sur la péninsule coréenne constituera une menace non seulement pour la paix en Asie du Nord-Est, mais aussi dans le monde entier. L'énergie atomique ne doit jamais servir à des fins militaires destructrices; elle doit être utilisée uniquement à des fins pacifiques favorisant le bien-être de toute l'humanité.

Etant donné que la République populaire démocratique de Corée est signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, elle devrait abandonner immédiatement la mise au point d'armes nucléaires et soumettre inconditionnellement tous ses matériels et installations nucléaires à une inspection internationale. Lorsque la République populaire démocratique de Corée aura abandonné sa mise au point d'armes nucléaires, et à mesure que des mesures d'édification de la confiance seront mises en oeuvre entre la Corée du Sud et la Corée du Nord, je serai prêt à entamer des discussions avec la Corée du Nord non seulement au sujet de la réduction des forces classiques, mais aussi sur les questions nucléaires relatives à la péninsule coréenne.

Enfin, et sur un plan plus humanitaire, les deux Corée devraient mettre fin à la période de séparation et amorcer une nouvelle ère de libre échange des produits, de l'information et des personnes. Sur notre péninsule, il y a aujourd'hui 10 millions de Coréens qui vivent séparés de leur famille et de leurs proches par suite de la division territoriale de 1945. Ils sont même privés du droit humanitaire fondamental de savoir si leurs parents, leurs frères et leurs soeurs sont encore vivants, sans parler de celui d'échanger toute correspondance postale et téléphonique.

Le Président Roh

Je ne crois pas que nous puissions discuter utilement de l'amélioration des relations intercoréennes ou de l'édification d'une confiance mutuelle sans d'abord régler ce problème humanitaire urgent. Comme il s'agit d'une pratique universelle parmi toutes les nations civilisées, les deux Corée doivent ouvrir leurs portes l'une à l'autre et garantir la liberté de déplacement, de communications et de commerce.

Nous devons favoriser des relations importantes par le règlement, au moyen du dialogue et des négociations, des questions d'intérêt mutuel, y compris la coopération et les échanges intercoréens, ainsi que des questions politiques et militaires.

Le mois prochain, pour la première fois depuis que les deux Corée sont devenues Membres de cette organisation, les délégations des deux Gouvernements se rencontreront pour une quatrième ronde de discussions Nord-Sud de haut niveau. J'espère sincèrement que les discussions aboutiront à un accord sur les principes de base régissant les relations intercoréennes.

Récemment, des échanges limités entre les deux Corée se sont produits dans des domaines comme le sport, la culture et le commerce. Aussi ténu soient-ils, nous nous félicitons de ces progrès. Quant à nous, nous ferons de notre mieux pour favoriser des relations de prospérité commune dans lesquelles les deux Corée s'aideraient l'une l'autre pour un développement mutuel. La République de Corée est disposée à établir activement une coopération économique avec la République populaire démocratique de Corée dans tous les domaines, y compris le commerce, le tourisme, l'exploration conjointe des ressources souterraines et la création d'usines en coentreprise.

Il faut se rappeler que le peuple coréen a vécu en tant que communauté nationale unique pendant plus de 1 300 ans. Ainsi, après le début des échanges et de la coopération, les conditions propices à une intégration politique des deux parties de la Corée se matérialiseront très rapidement, étant donné notre homogénéité historique. Je ne crois pas que la péninsule coréenne doive demeurer le seul territoire encore divisé par la guerre froide. A une époque où s'effondrent toutes les barrières qui nous séparent, l'unification de la péninsule coréenne doit être une question de temps et du cours normal de l'histoire. Une Corée unifiée sera une terre de liberté et de bonheur pour tous ses habitants et deviendra une nation attachée à la promotion de la paix mondiale et du bien-être de toute l'humanité.

Le Président Roh

Le peuple coréen souhaite voir la paix régner non seulement sur la péninsule coréenne, mais aussi dans toutes les régions de conflits. Je suis heureux de constater qu'il existe de réels signes de progrès dans les efforts de paix dans de nombreuses régions du monde, y compris le Moyen-Orient, le Cambodge, l'Angola, le Sahara occidental et l'Amérique centrale. Je me réjouis beaucoup de voir que l'ONU joue un rôle dirigeant dans ces régions, et je désire rendre hommage au Secrétaire général, Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts dévoués.

En sus des efforts de prévention des conflits régionaux et d'éradication de leurs causes profondes, nous devons consolider la mise en vigueur de mesures de sécurité collective. La récente guerre dans la région du Golfe a confirmé que l'ONU est la seule entité mondiale indépendante apte à affirmer et à faire respecter la primauté du droit dans la communauté internationale contemporaine. Notre conviction que la paix et la justice régneront partout dans le monde dans le cadre d'un nouvel ordre international a été renforcée lorsque des pays ont mis de côté leur divergences et se sont joints à l'action de l'ONU au sein d'une coalition.

Les Membres de cette organisation se rappelleront évidemment que la République de Corée a pu survivre et préserver son intégrité grâce à la toute première action de sécurité collective de la part de l'ONU. Aujourd'hui, en tant que Membre, nous participerons plus activement à toutes les démarches de l'ONU en faveur du règlement pacifique des conflits et du respect de la justice internationale. La paix ne peut être édiflée que lorsqu'existe la conviction partagée que les nations ne se menacent pas mutuellement et que nous pouvons effectivement vivre dans la tranquillité. Nous n'aurons jamais foi en la paix tant que nous laisserons notre sécurité reposer sur la puissance d'armes redoutables qui peuvent réduire ce monde en cendres en un éclair.

Les affrontements issus de l'équilibre de la terreur ont disparu. Nous nous félicitons de la signature en juillet du Traité START entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous espérons qu'il accélérera les négociations sur le contrôle des armements partout dans le monde.

Le Président Roh

La République de Corée appuie pleinement l'élimination totale de toutes les armes chimiques et est prête à s'associer à une convention internationale dès qu'elle prendra corps. A cet égard, je pense que les pays de l'Asie du Nord-Est devraient maintenant réexaminer leur approche des questions relatives à la réduction des tensions et à la limitation des armements dans cette région.

On a dit que la paix était davantage que l'absence de guerre. Pour garantir une paix réelle et durable, nous devons éliminer les sources sous-jacentes de conflit. De même que le monde transcende les divisions idéologiques, de même nous devons éliminer toutes les barrières discriminatoires - race, couleur, religion et origine nationale. Je me félicite donc des efforts positifs réalisés en Afrique du Sud en vue d'édifier une société unie, démocratique et libre de toute discrimination.

La Commission indépendante sur les questions de développement international a conclu dans son rapport final qu'il ne saurait y avoir de paix là où règne la pauvreté. Le peuple coréen ayant connu des expériences similaires, nous ressentons de la compassion envers les pays frappés par la pauvreté et nous comprenons fort bien les problèmes qu'ils affrontent actuellement : pauvreté, faim, sous-développement et dette étrangère. Comme la République de Corée est passée du sous-développement à l'état de pays industrialisé en une génération, nous pourrions devenir un modèle pour ces pays en développement, en leur montrant qu'eux aussi peuvent réussir, avec le temps et la volonté nationale de le faire.

Il y a 30 ans, mon pays était une société agraire pauvre, avec un revenu annuel par habitant inférieur à 100 dollars. Aujourd'hui, la Corée est devenue le treizième pays du monde le plus important pour le volume commercial et le quinzième pour le produit national brut dans le monde. Le développement rapide de la Corée est dû en grande partie aux avantages découlant de l'économie de libre-marché et à l'ouverture des sociétés démocratiques.

Le vaste marché mondial a servi de catalyseur de développement pour un peuple industriel et des entreprises commerciales novatrices. Le peuple coréen a poursuivi ses efforts en vue de progresser davantage. De nombreux pays dans le monde et l'Organisation des Nations Unies elle-même, ont appuyé le processus de développement de la Corée et sont devenus nos partenaires dans la prospérité commune.

Le Président Roh

Aujourd'hui, la République de Corée se trouve à mi-chemin entre les pays développés et les pays en développement. En tant que tel nous espérons payer de retour les avantages que nous avons reçus du monde entier en jouant un rôle actif dans le règlement du problème Nord-Sud mondial. Outre le partage de notre expérience et de notre savoir-faire avec les pays en développement, nous essaierons de jouer le rôle de passerelle entre les pays en développement et les pays développés en encourageant les échanges et la coopération au niveau mondial et en facilitant le flux de produits, de capitaux et d'informations.

Les pays développés devraient apporter une aide active aux pays en développement en vue d'aplanir les difficultés de ces derniers. Ces mesures en elles-mêmes ne peuvent pas résoudre fondamentalement le problème Nord-Sud et nous encourageons donc les pays développés à intensifier la spécialisation horizontale des industries entre les pays en accélérant le processus de réajustement de leurs structures industrielles nationales. En outre, ils devraient s'abstenir de monopoliser les informations et les techniques.

Afin d'aider à la croissance économique des pays en développement, les marchés mondiaux devraient être plus largement ouverts et l'expansion du commerce encouragée. Les tendances protectionnistes et la formation de blocs économiques régionaux mutuellement exclusifs devraient être découragées. La communauté internationale devrait adopter une attitude plus positive en vue de résoudre ces problèmes critiques dans le cadre du système des Nations Unies. Nous devrions également faire un effort concerté en vue de répondre à de nouveaux et graves défis mondiaux, tels que le trafic de stupéfiants, le terrorisme et la dégradation de l'environnement.

Nous sommes à l'orée d'un nouveau siècle. Le XXe siècle a été témoin d'un grand nombre de réalisations, certainement beaucoup plus nombreuses que les millénaires précédents. En même temps, en revanche, ce siècle a également été une période d'épreuves et de tribulations indicibles provoquées par les guerres, les affrontements, les iniquités et l'irrationalité. A l'aube du XXIe siècle, la race humaine s'engage dans une nouvelle ère de paix et de raison. Les vagues irrésistibles de l'histoire contemporaine sont celles qui propulsent la liberté, la démocratie et le respect de la dignité humaine et des valeurs individuelles.

Le Président Roh

Une nouvelle ère s'ouvre à nous où le respect mutuel régnera entre les nations et où les conflits seront résolus par des moyens pacifiques. Les progrès révolutionnaires de la science et de la technique, notamment dans les domaines des transports, de l'information et de la communication, ont transformé le monde en village global où l'humanité peut jouir de la prospérité commune dans le bon-voisinage.

Depuis l'aube de l'histoire, la race humaine aspire à créer une communauté pacifique sur notre turbulente planète. Cette aspiration n'est plus un rêve mais un objectif réaliste. En tant que partenaires dans la quête de la paix et de la prospérité communes, tous les pays de la Terre devraient maintenant ouvrir leurs sociétés et élargir les voies de l'échange et de la coopération afin d'édifier cette communauté pacifique. En tant qu'organisation détenant un rôle central dans la paix mondiale, je suis certain que l'ONU est tout à fait capable de remplir cette tâche historique en appliquant la Charte dans sa lettre et dans son esprit.

En tant que Membre à part entière de l'Organisation mondiale, la République de Corée s'associe maintenant fièrement au concert des nations dans notre tâche commune de réaliser les rêves séculaires de toute l'humanité. Nous pouvons certes demander aide et compréhension pour nos propres problèmes, mais nous nous soucions aussi profondément du bien-être des autres peuples.

Nous réaffirmons notre attachement à l'Organisation des Nations Unies et nous oeuvrerons de concert avec tous les pays pour servir la cause de notre organisation. Désormais, la République de Corée jouera un rôle directeur dans l'édification d'un monde qui sera une bénédiction pour la postérité - un monde qui sera plus libre, plus sûr et plus heureux; et surtout, un monde de paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Corée de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Roh Tae Woo, Président de la République de Corée, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je rappelle aux représentants que conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, la liste des orateurs sera close demain, 25 septembre, à 18 heures.

M. VAN DEN BROEK (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de parler au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres. Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter cordialement de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Compte tenu de votre sagesse et de votre expérience, je suis certain que cette assemblée est entre de bonnes mains.

Nous saluons l'entrée aux Nations Unies de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie, anciens membres de la Société des Nations. Je voudrais également souhaiter chaleureusement la bienvenue à la Corée du Sud et à la Corée du Nord. Puisse leur admission être le signal de la poursuite de l'amélioration de leurs relations mutuelles dans l'intérêt du peuple coréen. Après avoir écouté la déclaration impressionnante du Président de la République de Corée, nous pensons sincèrement qu'elle augure bien de l'avenir des relations intercoréennes. Nous nous félicitons également de l'admission aux Nations Unies des îles Marshall et de la Micronésie.

Nous vivons une époque spectaculaire où les Nations Unies ont un rôle crucial à jouer. La Communauté européenne et ses Etats membres ont pris des positions et mesures communes sur un grand nombre des problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui. Ces positions sont exposées en détail dans un mémoire qui fait partie intégrante de ma déclaration et que l'on distribue en ce moment dans cette salle. Cela me permet de me concentrer sur certains problèmes particuliers.

L'échec, le mois dernier, du coup d'Etat en Union soviétique confirme qu'une nouvelle ère a commencé dans la vie politique internationale. La révolution démocratique qui a balayé l'Europe centrale et orientale au cours des deux dernières années a maintenant pris pied au coeur même du communisme. Le terrain avait été préparé par la politique de perestroïka et de glasnost du Président Gorbatchev. Mais lorsque les forces réactionnaires ont essayé de rétablir un ordre moribond et injuste, elles se sont heurtées à la résistance courageuse et insurmontable d'un grand nombre de citoyens soviétiques et de leurs dirigeants élus intègres. En définitive, la démocratie a gagné, dans la forme et dans l'esprit. Il faut maintenant consolider cette victoire et la protéger en démocratisant véritablement les structures de l'Etat et en décentralisant davantage les pouvoirs dans la société soviétique.

M. Van Den Broek (Pays-Bas)

Depuis ces événements, les relations internationales se caractérisent de plus en plus par des valeurs et des responsabilités communes. Un gouvernement représentatif engendre un gouvernement national responsable et un comportement international responsable. Par gouvernement démocratique, on entend un gouvernement qui doit répondre de ses actes devant les citoyens de son pays, et aussi devant les autres pays. Et là, nous touchons au coeur de la Charte des Nations Unies.

L'Iraq est un exemple, qui prouve, bien que par la négative, que les actes d'agression qu'il a commis à l'extérieur traduisent le manque de légitimité de son gouvernement à l'intérieur. La manière dont le régime iraquien a sacrifié avec désinvolture les vies de ses citoyens dans des aventures militaires à l'extérieur se retrouve dans la répression brutale de la soif de liberté de son propre peuple. Un gouvernement répressif engendre un gouvernement irresponsable. L'Organisation des Nations Unies continue d'exercer à juste titre de fortes pressions sur le Gouvernement iraquien pour qu'il revoie sa politique dangereuse. En même temps, la communauté internationale a prouvé par les résolutions 706 (1991) et 712 (1991) du Conseil de sécurité qu'elle était prête à tenir compte des besoins humanitaires du peuple iraquien. Leur non-respect ne blesserait directement que le peuple iraquien, et le Gouvernement iraquien en serait tenu pleinement responsable.

Puisque la démocratie et le respect des libertés fondamentales augmentent, non seulement en Europe orientale, mais également ailleurs, le monde voit apparaître de nouvelles possibilités de coopération internationale, d'intégration régionale et d'un ordre mondial plus juste et plus légal. Pour relever ces défis, l'une des tâches qui s'imposent est de renforcer et de réformer les Nations Unies.

Mais, à cette époque pleine d'espoir et de promesses, tout ne va pas bien. Plusieurs régions et pays, y compris, notamment les nouvelles démocraties émergentes, sont aux prises avec de graves instabilités, voire même des conflits. Nous espérons sincèrement que l'émancipation des républiques et l'éveil des sentiments nationaux en Union soviétique contribueront à renforcer plutôt qu'à affaiblir le processus pacifique de changement démocratique dans ce pays.

M. Van Den Broek (Pays-Bas)

Entre-temps, dans d'autres parties du monde, alors que certains conflits semblent être sur la voie d'un règlement satisfaisant, d'autres continuent de couvrir ou commencent à peine à apparaître. Aussi douloureux qu'ils puissent être pour ceux qui sont directement touchés, et aussi dangereux qu'ils puissent être pour la sécurité régionale, ces conflits tendent aussi à peser lourdement sur le monde entier. Le nombre de personnes qui cherchent refuge dans d'autres pays, par exemple, augmente rapidement. Ce problème ne peut que s'aggraver si les conditions économiques continuent de se détériorer en raison de ces conflits. Qu'on le veuille ou non, le monde est de plus en plus touché. Dans un monde de plus en plus interdépendant, mais en même temps de plus en plus divisé, nous devons assumer nos responsabilités communes.

Qu'il me soit permis de parler d'abord de l'Europe. Sur ce vieux continent, nous espérons avoir tiré quelques leçons de notre longue histoire de conflits sanglants et d'affrontements nationalistes.

Dans la Communauté européenne, nous avons l'intention cette année de prendre des mesures décisives destinées à renforcer l'unification économique et politique. Indépendamment des avantages économiques directs que les Etats membres de la Communauté devraient en tirer, le motif plus profond est de toute évidence politique. Nous avons pris à coeur ce que Jean Monnet, l'un des fondateurs de la Communauté européenne, nous a appris, à savoir qu'il ne faut pas se battre pour des frontières nationales, mais plutôt les rendre futiles grâce à une coopération économique et politique toujours plus grande afin de pouvoir un jour les éliminer complètement. Cette inspiration politique nous donne l'assurance que la Communauté européenne ne se repliera pas sur elle-même. Au contraire, que ce soit dans le domaine économique ou politique, nous sommes décidés à rester ouverts, prêts à jouer un rôle responsable en Europe et dans le monde entier. Nos récentes initiatives en Yougoslavie traduisent cette attitude. Depuis le 7 septembre, une conférence sur la Yougoslavie, avec une commission d'arbitrage, se tient à La Haye sous les auspices de la Communauté européenne. Un accord de cessez-le-feu est surveillé par les pays de la Communauté et par quatre autres Etats qui participent à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

M. Van Den Broek (Pays-Bas)

La Communauté européenne et ses Etats membres poursuivront leurs efforts de médiation. Ce faisant, leur but n'est ni de sauvegarder artificiellement une unité qui n'existe plus, ni d'imposer aux peuples de Yougoslavie un destin qu'ils ont, seuls, le droit de décider. Les Douze espèrent plutôt contribuer à éviter une fragmentation incontrôlée et violente due à l'amertume et à la haine, à un nationalisme et à un égocentrisme exacerbés, qui par le passé ont valu tant de honte, d'effusions de sang et de souffrances à notre continent et au monde entier.

Si de nouvelles structures politiques sont nécessaires en Yougoslavie, il faut qu'elles soient négociées et concertées grâce à un dialogue pacifique. Que ces entretiens se déroulent dans le plus strict respect non seulement du droit à l'autodétermination mais aussi du souci légitime d'assurer la pleine protection des droits des minorités, qui est le premier devoir de tout gouvernement responsable! Les Douze ne reconnaîtront aucun changement de frontières obtenu par la force et ils demandent instamment à la communauté mondiale d'adopter la même position. Les Douze continueront d'insister pour que l'on respecte pleinement les principes de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris pour une Europe nouvelle.

Nos efforts pour trouver des solutions appropriées à cette crise pourraient être considérablement renforcés s'ils étaient appuyés par le Conseil de sécurité et par la communauté internationale dans son ensemble, d'autant que, selon nous, la prolongation de cette crise constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

La Communauté et ses Etats membres ont mis en place à l'encontre de la Yougoslavie un embargo sur les armes jusqu'à ce que la légitime défense et la protection des minorités ne servent plus de prétextes à l'expansionnisme et à l'oppression. Vu les ruptures continuelles des accords de cessez-le-feu, les Douze estiment qu'un embargo obligatoire sur les armes décrété par le Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII est nécessaire pour mettre fin à la violence dans cette région. D'une façon plus générale, nous pensons que la voix pleine d'autorité du Conseil de sécurité, appuyant pleinement les efforts régionaux entrepris, contribuerait sans aucun doute à leur succès.

Nous sommes convaincus que le règlement pacifique de la question yougoslave aurait une influence positive sur les conflits latents de même nature ailleurs.

M. Van Den Broek (Pays-Bas)

Nous demandons donc à tous les dirigeants, à toutes les parties et à tous les peuples de Yougoslavie de mettre fin à la violence et de coopérer avec nous pour que la Conférence sur la Yougoslavie, sous les auspices de la Communauté européenne et sous la présidence de lord Carrington, soit couronnée de succès, dans l'intérêt de tous en Yougoslavie comme dans l'intérêt de la paix et de la stabilité sur notre continent.

A la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), les 38 Etats membres d'Europe et d'Amérique du Nord ont mis au point des normes de comportement pour les Etats qui, tout en étant fondées sur les principes de la Charte, vont de toute évidence encore plus loin quant à leur portée et à leur engagement. La Charte de Paris, conclue à la réunion au sommet de la CSCE en novembre 1990, exprime le nouveau consensus démocratique en Europe en désignant les droits de l'homme comme la clef de l'organisation de la vie politique et socio-économique. Les événements récents en Union soviétique montrent qu'il ne s'agit pas seulement de mots solennels sur un morceau de papier, mais bien d'une réalité vivante pour un nombre croissant de gens. De même, la Communauté européenne et ses Etats membres ont agi conformément à la Charte de Paris lorsqu'ils ont condamné le putsch soviétique comme illégitime et lorsqu'ils se sont prononcés pour l'opposition démocratique. Renforcer la CSCE, non seulement dans ses aspects normatifs, mais aussi dans ses mécanismes pour gérer les crises, constitue une priorité pour les Douze. De cette façon, nous espérons servir la sécurité et le bien-être régionaux, complétant ainsi nos obligations en vertu de la Charte des Nations Unies.

Dans le monde d'aujourd'hui, notre responsabilité commune exige que nous fassions plus que d'améliorer les structures, les institutions et les habitudes du passé. Aussi nécessaire que cela soit, ce serait insuffisant si nous n'essayions pas aussi de changer notre façon de penser. Qu'il me soit permis de livrer quelques idées à cet égard.

Entre eux, les Etats doivent avoir une attitude plus responsable. La première règle serait d'interdire la menace ou l'emploi de la force, comme le prévoit l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Ce n'est certainement pas une règle superflue. Sa violation ne peut laisser aucun Etat indifférent, comme l'a heureusement montré la réaction de la communauté internationale face à la crise du Golfe. Toutefois, la sécurité nationale et internationale exige

M. Van Den Broek (Pays-Bas)

plus que de s'abstenir simplement de recourir à l'agression. La sécurité est renforcée par l'élimination des barrières de la méfiance, par la promotion des échanges commerciaux, des contacts et des communications, par la libre circulation des personnes, des valeurs et des idées, en un mot par l'ouverture de nos sociétés. La sécurité est encore renforcée quand on prend à coeur les préoccupations d'autrui.*

Dans le domaine militaire, nous devons nous montrer responsables en nous engageant dans un processus de limitation des armements, de réduction des armements et d'édification de la confiance. Les arrangements régionaux doivent être complétés par des accords à l'échelle mondiale, comme le montre la nécessité pressante de conclure une convention sur l'interdiction des armes chimiques, dont la date limite est vraiment 1992. Il est tout aussi important que les traités existants comme la Convention de 1972 sur les armes biologiques et à toxines soient plus concrètement mis en oeuvre. La Conférence d'examen réunie en ce moment devrait jeter des bases solides à cet effet.

Les événements dans la région du Golfe ont encore montré de façon irréfutable qu'il faut se montrer plus responsables en matière de transferts d'armes. Le Conseil de l'Europe a défini certains critères communs sur lesquels reposent les politiques nationales en matière d'exportations d'armes. Dans la perspective d'une union politique, nous espérons une plus grande harmonisation encore de nos politiques nationales. Une mesure à une échelle plus globale étant nécessaire, nous présenterons - avec d'autres, y compris le Japon - à la session de l'Assemblée un projet de résolution demandant l'enregistrement du niveau international des transferts d'armes afin d'encourager la modération grâce à une plus grande transparence.

Quant à la question très importante du désarmement nucléaire, nous nous félicitons de la récente conclusion de l'Accord START sur les armes nucléaires stratégiques de longue portée entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Cet accord ouvre la voie à de nouvelles réductions en matière d'armes nucléaires.

* M. Traxler (Italie), Vice-Président, prend la présidence.

M. Van Den Broek (Pays-Bas)

L'universalité de la norme du Traité de non-prolifération des armes nucléaires et l'efficacité de son régime ont été confirmées à nouveau par l'annonce de l'adhésion de pays aussi importants que la France et la Chine. Nous nous félicitons aussi de ce que l'Afrique du Sud y soit devenue partie. Nous notons avec satisfaction que l'Union soviétique a donné l'assurance qu'elle fixerait des garanties contre la prolifération nucléaire lors de la restructuration des relations entre son gouvernement central et les républiques de l'Union.

M. Van Den Broek (Pays-Bas)

Afin de résoudre un nombre croissant de problèmes mondiaux ou même des menaces contre l'humanité, nous devons assumer une plus grande responsabilité, notamment dans les domaines du développement et de l'environnement.

L'absence de développement économique, qui mène à une pauvreté bouleversante, n'est pas simplement un fléau pour les centaines de millions de personnes qui en souffrent. C'est une honte morale, c'est un fardeau pour le développement du monde entier et c'est une menace latente à sa stabilité. La situation de nombreux pays africains est particulièrement inquiétante. Le nouveau programme des Nations Unies pour l'Afrique à juste titre met l'accent sur l'allégement de la dette, les courants de ressources et un meilleur accès au marché. En même temps, il indique clairement que les gouvernements africains devraient remplir leur part du contrat du développement en améliorant leur propre performance, en libéralisant leur économie, en autorisant la participation populaire et le pluralisme politique et en accordant l'attention voulue à tous les autres aspects d'une bonne gestion.

Les pays en développement, y compris les plus pauvres d'entre eux, ont également besoin d'aide. Ce n'est pas la moindre des raisons pour lesquelles il ne faut pas que les négociations d'Uruguay de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) échouent. Nous devons ouvrir le monde à des échanges de biens et de services accrus et résister à la tentation du protectionnisme. Cela n'est pas, sans aucun doute, toujours facile, mais avec des compromis raisonnables de la part de tous, nous pourrions réussir. La Communauté européenne fera certainement sa part. Son débat au sujet de la réforme de sa politique agricole commune le montre clairement.

Toute croissance économique qui ne tient pas compte de l'équilibre écologique est vaine. Le développement doit être durable. Les questions d'environnement devraient être pleinement intégrées dans le processus économique. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui aura lieu l'année prochaine offre une occasion unique de faire des progrès concrets dans ce domaine, à la fois en s'attaquant aux problèmes écologiques qui gênent le développement et en traitant les problèmes écologiques mondiaux tels que les changements climatiques et la diversité biologique. Il reste beaucoup de travail à faire au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement si l'on

M. Van Den Broek (Pays-Bas)

veut aboutir à un résultat valable à Rio de Janeiro. Il ne reste qu'une session, et il existe de nombreux obstacles apparemment insurmontables, notamment ceux qui sont relatifs au financement supplémentaire et au transfert de technologie. Afin de maintenir l'élan et l'engagement, nous devons relancer ce processus au niveau politique. Dans notre déclaration conjointe à la Deuxième Commission, nous entrerons plus à fond dans les détails de cette question.

Des catastrophes dans les différentes parties du monde, à la fois naturelles et générées par l'homme, continuent à entraîner des pertes de vies humaines, la dévastation et le déracinement. La communauté internationale s'efforce d'apporter une aide, mais elle peut certainement faire mieux. Afin d'assurer une bonne coordination entre les institutions des Nations Unies, les pays donateurs et les pays bénéficiaires et les organisations non gouvernementales, nous devons renforcer la capacité de réaction d'urgence du système des Nations Unies. A cette fin, la Communauté et ses Etats membres souhaitent coopérer avec d'autres Etats pour lancer une initiative pendant la présente session de l'Assemblée générale, demandant entre autres choses la désignation d'un coordonnateur de haut niveau à l'ONU, la création d'un mécanisme de coordination interorganisations et la mise en place d'un fond d'urgence. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur cette question.

Un autre domaine où les responsabilités devraient être accrues concerne les relations à l'intérieur des Etats, en particulier le respect des droits de l'homme. Malgré des progrès, des violations flagrantes persistent dans de nombreux pays, qui non seulement mettent en danger la précieuse dignité humaine, mais aussi sapent les possibilités de développement et de paix intérieure et extérieure. L'époque où les pays pouvaient de façon crédible prétendre que la situation en matière de droits de l'homme était une affaire strictement intérieure est révolue. L'histoire des Nations Unies confirme la légitimité de l'opinion contraire.

La Conférence mondiale des droits de l'homme des Nations Unies, qui doit se tenir à Berlin en 1993, pourrait faire beaucoup pour renforcer le respect international des droits de l'homme, en particulier si elle concentrait ses efforts sur l'amélioration de l'application des normes et des règles

M. Van Den Broek (Pays-Bas)

existantes et sur l'élargissement du champ d'action des mécanismes qui doivent en contrôler l'application. Nous pensons, par exemple, que le Rapporteur spécial est un mécanisme de surveillance qui mérite d'être appliqué beaucoup plus largement. Entre-temps, l'ONU pourrait aussi devenir un défenseur plus crédible des droits de l'homme si elle affectait une part plus importante de ses ressources financières existantes à la réalisation de cet objectif. Les Douze insistent sur la nécessité de modifier les priorités budgétaires afin d'alléger les difficultés financières et les problèmes de personnel que connaît actuellement le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Etant donné la relation étroite qui existe entre les droits de l'homme et la démocratie, la Communauté et ses Etats membres sont également d'accord pour que l'ONU explore les moyens d'encourager les processus démocratiques dans le monde. Cela pourrait aller de la supervision d'élections libres à l'assistance nécessaire pour édifier des institutions démocratiques. Un autre domaine dans lequel l'ONU pourrait jouer un rôle important est celui de la protection des droits des minorités. A un moment où les Etats existants doivent faire face à des demandes pressantes d'autonomie et d'autodétermination de la part de certains secteurs de leurs populations, qui ainsi remettent en cause de l'intérieur le principe de l'intégrité territoriale, il faut essayer de trouver des façons de penser créatrices et novatrices. Pour empêcher l'unilatéralisme et même l'emploi de la force de prévaloir, le monde a besoin d'élaborer des principes et des mécanismes qui favorisent la promotion de solutions négociées et pacifiques de ces problèmes qui puissent satisfaire tous les intéressés. Nous pensons que l'ONU devrait intensifier ce débat.

Naturellement, les droits de l'homme sont au premier chef la responsabilité des gouvernements nationaux. Mais le monde ne peut pas rester indifférent lorsque l'un des Etats Membres de l'Organisation terrorise son propre peuple. L'histoire montre qu'outre qu'ils sont criminels, de tels actes peuvent mettre en danger la paix et la sécurité internationales si l'on ne fait rien pour y remédier. Récemment, nous avons été témoins d'une intervention de notre organisation mondiale pour protéger les droits de l'homme. Après la libération du Koweït, un certain nombre de pays de la coalition internationale ont donné asile à des Kurdes iraquiens qui fuyaient

M. Van Den Broek (Pays-Bas)

la répression et les actes de génocide perpétrés par leur propre gouvernement. Cette action, qui mettait en application les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, a été entre-temps suivie par la mise en place d'un contingent de gardes civils de l'ONU, cette fois-ci avec l'assentiment du gouvernement intéressé. Dans un contexte régional, nous avons également assisté à l'opération de maintien de la paix effectuée par la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pendant la guerre civile sanglante au Libéria.

M. Van Den Broek (Pays-Bas)

Ces interventions n'étaient peut-être pas parfaites - elles n'ont pas complètement réussi à empêcher la perte de vies innocentes -, mais elles ont certainement été très salutaires si l'on considère qu'elles ont permis d'arrêter les souffrances humaines. Il faut espérer qu'à l'avenir ces événements auront un effet dissuasif sur les gouvernements qui se trouveraient dans des situations comparables; si nous voulons que le monde devienne un endroit plus sûr, il faudra beaucoup plus qu'une interdiction de l'agression. Le droit et l'ordre internationaux devraient reposer de façon égale sur la démocratie et le respect des libertés et des droits fondamentaux. De toute évidence, il s'agit là avant tout d'un immense défi pour les Nations Unies.

Il est une responsabilité commune à laquelle aucun d'entre nous ne peut échapper et qui touche au fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. Ces dernières années, le climat politique mondial s'est nettement amélioré pour les Nations Unies, notamment en ce qui concerne sa fonction principale : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. On constate de plus en plus que les Nations Unies savent se montrer à la hauteur de la situation et jouer un rôle crucial en contribuant au règlement de questions brûlantes. Nous devrions tirer parti de cette heureuse évolution et essayer de renforcer les fonctions politiques des Nations Unies.

Une des possibilités découlant du renforcement de l'efficacité politique du Conseil de sécurité et de sa capacité d'agir de manière concertée réside dans le domaine de la diplomatie préventive. Nous ne devrions pas nous contenter d'attendre que les conflits échappent à tout contrôle et deviennent de véritables menaces à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité ne pourrait-il pas formuler des déclarations politiques destinées à désamorcer les tensions dans une situation donnée, et ce dès le départ, au lieu d'agir comme les Douze l'ont fait de plus en plus dans le contexte de notre coopération politique européenne? Ne pourrait-il pas également envoyer des missions d'enquête dans les régions troublées? En fait, toute la notion de maintien de la paix - qui a déjà évolué rapidement ces dernières années - pourrait être à nouveau renforcée par l'exploration des possibilités existant dans cette direction. Ainsi, la participation des Nations Unies pourrait contribuer à empêcher à temps l'éclatement des conflits ou à les circonscrire dès le départ.

M. Van Den Broek (Pays-Bas)

De même, la pertinence politique accrue du Conseil de sécurité offre également au Secrétaire général de nouvelles possibilités d'utiliser davantage ses compétences au titre de l'Article 99 de la Charte. Le Secrétaire général pourrait tirer parti des changements intervenus dans le climat international en prenant dès le départ, l'initiative de discussions au sein du Conseil de sécurité sur des questions qui, à son avis, menacent le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité pourrait ainsi améliorer sa capacité de prise de décisions.

Le renforcement des fonctions politiques des Nations Unies devrait toutefois aller de pair avec une restructuration continue et résolue du système des Nations Unies sous tous ses aspects. Cela a été souligné à juste titre par le Secrétaire général dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation. Le Conseil économique et social devrait être revitalisé. La reprise de la quarante-cinquième session a fait apparaître des signes encourageants de progrès dans ce sens. L'Assemblée générale devrait aussi repenser sérieusement à ses propres procédures et méthodes, afin d'être mieux à même de fournir des directives à la communauté internationale.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, une réforme du Secrétariat apparaît essentielle si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies acquière la capacité et la souplesse nécessaires pour faire face aux tâches actuelles et futures. Le nouveau Secrétaire général devrait être en mesure d'agir selon des directives générales destinées à accroître l'efficacité opérationnelle et qui soient largement appuyées par l'Assemblée.

Une restructuration ne suffira cependant pas à assurer l'efficacité des Nations Unies. Une base financière saine est de la plus haute importance. Malheureusement, les Etats Membres ne s'acquittent pas tous de leurs obligations financières. Nous demandons donc instamment à tous les Membres d'assumer leurs responsabilités et d'acquiescer en temps voulu les contributions mises en recouvrement.

On discerne dans certains conflits régionaux un rayon d'espoir. Etablir la paix au Moyen-Orient est actuellement une tâche urgente. Cela est particulièrement vrai pour ce qui est du conflit arabo-israélien et de la question de Palestine. Les Douze ont, depuis le début, appuyé l'initiative des Etats-Unis visant à mettre en train un processus de négociations

M. Van Den Broek (Pays-Bas)

parallèles entre Israël et ses voisins arabes, d'une part, et entre Israël et les Palestiniens, d'autre part. Nous nous félicitons des efforts inlassables déployés par le Secrétaire d'Etat Baker et nous demandons instamment à toutes les parties de ne pas laisser passer cette occasion historique de convoquer une conférence de paix le mois prochain. La Communauté européenne et ses Etats membres contribueront activement au succès de cette conférence.

Ces négociations devraient, quant au fond, reposer sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et leur principe implicite de "la terre pour la paix". Israël doit pouvoir jouir de son droit à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. De même, le droit des Palestiniens à l'autodétermination doit pouvoir trouver une expression appropriée. La communauté internationale doit faire de son mieux pour encourager toutes les parties concernées à négocier de bonne foi et à faire des compromis afin d'instaurer une paix juste, durable et globale dans cette région tourmentée. Les négociations seraient grandement facilitées par des arrangements de sécurité régionale et des mesures propres à accroître la confiance de la part des pays de la région. A ce propos, les Douze se féliciteraient de l'abrogation de la résolution assimilant le sionisme au racisme, à laquelle le Président Bush a fait allusion hier dans son discours à l'Assemblée.

L'Afrique du Sud est un domaine de conflit qui offre des raisons d'un certain optimisme. Le processus de réforme entrepris par le Président De Klerk a indiscutablement engagé le pays dans une phase qualitativement nouvelle. Les fondements juridiques de l'apartheid ont été abolis, suite notamment à l'abrogation du Group Areas Act, du Population Registration Act et des Land Acts. Cela ne suffit cependant pas pour créer une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. Il est indispensable d'entamer sans tarder des négociations sur un nouvel ordre constitutionnel, avec la participation la plus large possible de tous les secteurs de la société sud-africaine. Toutes les parties, et surtout le Gouvernement sud-africain, doivent contribuer à créer une atmosphère propice au succès de telles négociations. La communauté internationale, qui est décidée à aboutir au démantèlement total de l'apartheid, devrait surveiller cette évolution de façon appropriée. Pour

M. Van Den Broek (Pays-Bas)

favoriser un changement constructif, elle devrait être prête à rapporter graduellement les mesures restrictives adoptées à l'égard de l'Afrique du Sud, à mesure que les réformes seront appliquées.

En ce qui concerne le Cambodge, des progrès importants ont été accomplis au cours de l'année écoulée vers la réalisation d'un règlement politique global. Nous souhaitons la bienvenue à la délégation du Conseil national suprême cambodgien dirigée par le Prince Sihanouk. Nous nous réjouissons de la coopération qui vient de s'établir entre les parties cambodgiennes, et nous leur demandons de mettre rapidement un point final au processus de paix à la reprise de la session de la Conférence sur le Cambodge, sur la base du plan des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les Douze insistent sur l'importance d'élections libres en tant qu'élément central de ce plan, qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session. Je réaffirme également que nous sommes prêts à contribuer à la reconstruction et au développement du Cambodge lorsqu'un règlement politique aura été réalisé.

Qu'il me soit permis, pour terminer, d'exprimer notre sincère gratitude au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie pour faire avancer la cause de la paix et de la justice internationales. Maintenant que son mandat à ce poste élevé touche à sa fin, il doit être réconfortant pour lui de voir que certains conflits qui, jusqu'à présent, ont échappé à toute solution, se rapprochent petit à petit d'un règlement. On pourrait en citer beaucoup : Chypre, El Salvador, le Sahara occidental et d'autres encore. Au nom des Douze de la Communauté européenne, je rends hommage à Javier Pérez de Cuéllar, dont la haute stature morale, le savoir-faire diplomatique et le leadership politique ont guidé l'Organisation tout au long de 10 années difficiles. C'est également à lui que l'Organisation des Nations Unies doit de jouer désormais un rôle crucial sur la scène mondiale, comme les fondateurs de l'Organisation l'avaient envisagé au moment de sa création, il y a 46 ans de cela. Nous lui souhaitons bonne chance et nous le saluons en tant que partisan éminent de la paix.

M. PANKIN (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : En se mêlant aux autres personnes qui participent au débat à l'Assemblée générale et en regardant leurs visages, on prend conscience presque physiquement du fait que, aujourd'hui, les représentants de l'Union soviétique, qui se transforme en une union d'Etats souverains, sont perçus - et ce, à juste titre - comme les envoyés d'une nouvelle nation. Une nation qui est à l'aube d'une ère entièrement nouvelle dans son histoire politique, philosophique, internationale, juridique et quotidienne millénaire.

Nous venons de vivre une tempête purificatrice - la défaite d'un coup d'Etat criminel, et tout ce qui est lié au récent Congrès des députés du peuple. Aujourd'hui, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à tous ceux qui nous ont témoigné leur solidarité dans notre résistance au coup d'Etat. Ces jours du mois d'août nous ont finalement convaincus d'une chose : la recherche de la liberté est devenue la tendance fondamentale dans notre propre développement et dans celui de l'ensemble de la communauté mondiale. Seule une société qui sauvegarde pleinement les libertés et les droits de l'individu peut prospérer et être dynamique.

L'aspiration à la liberté et à la démocratie n'a jamais quitté le coeur et l'esprit de notre peuple. Elle a survécu à des décennies de despotisme et d'arbitraire, et les années de la perestroïka l'on fait renaître et l'on transformée en actes concrets. La bravoure d'un peuple désarmé repoussant l'avancée de monstres politiques qui se sont opposés à la nouvelle pensée a démontré que les populations de notre pays se sont définitivement libérées du diktat. La défaite du coup d'Etat qui visait à rétablir un pouvoir totalitaire a, par essence, suscité une révolution qui a changé le visage de la nation, faisant s'écrouler les derniers remparts d'un régime en faillite.

L'échec du coup d'Etat a été aussi une victoire des forces du bien à travers le monde. Ensemble, nous avons pu repousser la menace d'un retour à la guerre froide, briser les obstacles à l'édification d'un nouvel état d'interaction et de partenariat, à la démocratie et à une ère nouvelle de paix.

Les événements politiques de la première moitié de cette année ont créé les conditions préalables essentielles à ce changement.

Des percées ont été réalisées dans deux domaines centraux du désarmement : les armes classiques en Europe et les armes nucléaires stratégiques. On

M. Pankin (URSS)

procède à une réduction des armements, alors qu'il y a peu, on estimait qu'une accumulation des armements était précisément une garantie de sécurité nationale. Comme le Président Bush l'a souligné dans son allocution devant l'Assemblée générale hier, cela montre que les relations entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis, entre l'Est et l'Ouest ne sont plus des relations entre adversaires. Ces réductions drastiques ne sont possibles qu'entre partenaires qui ont reconnu qu'ils avaient des intérêts communs de sécurité et qu'ils ne s'opposaient plus.

Un pas décisif a été franchi vers la fin de la guerre froide dans un domaine qui résiste le mieux aux nouvelles tendances : l'économie. La réunion de Londres entre le Président soviétique et les dirigeants du G-7 et les contacts établis par la suite entre les Sept et les dirigeants de l'Union et ses républiques ont permis d'arrêter des mesures destinées à surmonter la division économique du monde et à rétablir son intégrité, son interdépendance économique et ses réseaux financiers et commerciaux.

L'agression de l'Iraq contre le Koweït a été un test sérieux de l'unité mondiale naissante. Les efforts concertés de la communauté mondiale pour résister à l'agresseur, y compris les efforts des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ont été vraiment sans précédent. Le consensus qui s'est fait jour aux Nations Unies autour de l'idée centrale de l'inadmissibilité d'atteintes à la paix n'a pas varié même une fois surmontée la crise du Golfe. En réalité, ce consensus a permis de prendre des mesures pratiques pour résoudre d'autres questions brûlantes, y compris l'incroyable défi de la recherche d'un règlement au Moyen-Orient et la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Aujourd'hui, il n'existe quasiment aucun conflit régional qui ne laisse espérer une issue.

L'Europe, autrefois l'épicentre de deux guerres mondiales et le théâtre d'affrontements, est devenue un laboratoire pour de nouvelles formes d'interaction. En fait, le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a déjà dépassé les frontières régionales. Une nouvelle communauté transcontinentale est en train de naître - une "ceinture" de confiance, de coopération et de sécurité qui englobe les pays de trois parties du monde : l'hémisphère nord tout entier.

M. Pankin (URSS)

Le dialogue politique est en cours en Asie et dans le Pacifique, où des nations et des associations internationales de cette région recherchent ensemble des mécanismes de discussion et une solution collective à leurs problèmes communs. La transformation de l'Amérique latine en une communauté de nations mutuellement tolérantes et démocratiques est devenue une réalité politique. Sur le continent africain, la négociation prend la pas sur les hostilités et, souvent, sur un recours barbare à la force.

Ce changement mondial est inextricablement lié à la perestroïka en Union soviétique. Avant les événements du mois d'août, les progrès de la perestroïka à l'intérieur du pays ont laissé loin en arrière son impact international. Maintenant que le fossé a été comblé, des activités internes et externes peuvent être menées à un rythme ferme et accéléré. La ténacité du Président de l'URSS, M. Gorbatchev, le courage et l'esprit d'initiative de M. Eltsine, le Président de la Russie, le mouvement populaire vigoureux et la solidarité écrasante du reste du monde nous ont permis non seulement de faire échec au coup d'Etat, mais aussi de démanteler les mécanismes de ralentissement qui ont freiné les progrès du pays vers la primauté du droit et l'édification d'une société civique.

C'est précisément, et dans une certaine mesure, grâce au coup d'Etat et à tous les risques qu'il a fait peser qu'une force centrifuge a pu se développer dans notre pays, qui a permis que, entre le 22 août et le 9 septembre, huit républiques déclarent leur indépendance vis-à-vis de l'Union. C'est une réaction concrète à la menace représentée par le putsch, dont l'objectif était le rétablissement d'une société totalitaire.

Le Congrès extraordinaire des députés du peuple s'est réuni au début du mois de septembre pour relever les défis de l'heure, en mettant en place pendant une période de transition une structure dans laquelle les républiques - pour employer les mots du Président de la Russie - seraient aussi souveraines qu'elles le souhaitent. Aujourd'hui, alors que la coercition est derrière nous et que les républiques souveraines sont à même de faire le bilan de la situation, une force centripète s'est développée, qui gagne du terrain.

M. Pankin (URSS)

En témoigne l'activité dynamique du Conseil d'Etat, présidé par le Président Mikhaïl S. Gorbatchev et composé des dirigeants des Républiques. La première décision de cet organe a été de reconnaître l'indépendance des trois Etats baltes. A la deuxième session du Conseil ont été examinés et adoptés les éléments fondamentaux d'une union économique, à laquelle pourront participer toutes les Républiques, y compris les Etats baltes, s'ils le souhaitent.

Le Conseil d'Etat élabore des mesures propres à surmonter les problèmes critiques, pour ne pas dire plus, qui pourront être résolus par l'envoi de vivres et de médicaments dans les mois à venir et au printemps. Le Comité économique interrépublicain est très actif à cet égard.

Toutes les institutions gouvernementales créées par le Congrès continuent de fonctionner dans quatre domaines clefs : politique étrangère, défense, ordre public et sécurité. De profondes réformes militaires sont en cours d'élaboration pour réduire radicalement les dépenses militaires qui, depuis de nombreuses années, imposent un fardeau très lourd au budget de notre pays.

Le Congrès extraordinaire des députés du peuple, le Conseil d'Etat et le Président de l'URSS ont donc répondu aux questions qui préoccupaient la communauté internationale. On constate que ces réponses sont constructives et qu'elles envoient un message positif à la communauté mondiale. Au moment où un équilibre dynamique, quoique toujours fragile, émerge entre le centre et les Républiques, nous constatons que nous sommes maintenant sur la bonne voie, malgré les bifurcations et les reculs qui peuvent survenir, et nous nous tournons avec un espoir renouvelé vers la communauté internationale pour qu'elle nous apporte toute l'aide possible qui nous permettra d'aborder une transition rapide et sans heurts et d'occuper une place respectable au sein de la famille des nations. En faisant état publiquement de ce message à la présente session de l'Assemblée générale, je m'acquitte d'une de mes importantes tâches.

La nouvelle Union, qui est à une étape décisive de sa formation, a besoin de l'appui de la communauté internationale, mais c'est précisément la communauté internationale qui s'intéresse à nos efforts, dont dépend la création d'un ordre mondial stable, démocratique et civilisé sur notre planète, la Terre, qui est peut-être unique dans tout l'univers.

M. Pankin (URSS)

Le Président de l'Union soviétique et les dirigeants de tous les Etats souverains et Républiques soviétiques sont conscients des responsabilités qui leur incombent conformément aux obligations et accords internationaux en vigueur en Union soviétique. Je voudrais confirmer que l'Union des Etats souverains, en tant que successeur légal, assumera toutes ces obligations, y compris ses obligations en tant que puissance nucléaire. Les armes nucléaires de notre pays restent sous un contrôle sûr et centralisé.

Les nouveaux défis sont un des sujets de prédilection des politicologues. Récemment encore, ces termes désignaient le terrorisme international, le trafic international des stupéfiants et le trafic des armes, le SIDA, la détérioration de l'environnement, les problèmes d'adaptation psychologique aux nouveaux paramètres des éléments moteurs du progrès. La gravité et le danger de ces défis ont forcé la communauté internationale, même pendant la guerre froide, à mettre au point des mesures nécessaires pour relever ces défis transnationaux. Bien que la majeure partie du travail reste à faire, les mécanismes de négociation sont mis en place et les instruments internationaux sont en cours d'élaboration.

Néanmoins, il faut reconnaître devant l'ensemble de l'humanité pensante que nul d'entre nous n'était prêt à affronter les risques de cette nouvelle période de l'histoire. Des orages purifiants se sont abattus sur les espaces d'Europe orientale et d'Europe centrale, apportant avec eux toutes les promesses de la liberté et un retour à la dignité, au respect de soi et à la foi en la noble mission de l'homme sur la Terre. La volonté libératrice n'est pas à l'origine des antagonismes ethniques qui se sont manifestés soudainement dans le monde, comme une épidémie depuis longtemps oubliée. Les instincts séculaires, apparemment étouffés, ont refait surface dans un milieu nouveau où ils n'ont pas leur place. Le tout s'accompagne d'une menace de chaos économique, de contradictions sociales exacerbées, et un mouvement de réfugiés et de maladies.

Chose inattendue, le virus du nationalisme n'a pas épargné le continent qui semblait pourtant le moins vulnérable : l'Europe. Après être venu à bout de la division de l'Europe sans affrontements ou déstabilisation et une fois l'unification de l'Allemagne réalisée pacifiquement et démocratiquement, une crise a amené la Yougoslavie au bord de la guerre civile.

M. Pankin (URSS)

Pourquoi ces risques nous prennent-ils au dépourvu? Nous étions trop occupés à rectifier les déformations de la période de guerre froide pour formuler en temps voulu un ordre du jour positif qui répondrait aux aspirations nationales. L'énergie engendrée par la réconciliation entre l'Est et l'Ouest n'a malheureusement pas toujours suivi un cours positif et a également contribué à la résurgence des égoïsmes nationaux.

C'est le nationalisme qui alimente principalement le terrorisme : à preuve, l'attaque à coups de mortier de Downing Street, l'ignoble assassinat de Rajiv Ghandi et le sang qui coule encore à Nagorny Karabakh et ailleurs.

La division idéologique dans le monde risque de faire place à des tentatives de diviser les pays et de les dresser les uns contre les autres pour des motifs nationaux, ethniques ou religieux. Ce serait, en quelque sorte, le retour au XIXe siècle, avec cependant de nouveaux éléments importants : l'interdépendance du monde et les armes de destruction massive.

Le problème est de savoir comment canaliser le renforcement de la conscience nationale en faveur du progrès, de la liberté et du bien-être de l'homme. Comment empêcher que les slogans sur la consolidation nationale nourrissent la politique de séparatisme et s'écartent de la voie de l'intégration mondiale pour mener à une autarcie absurde, qu'elle soit économique ou culturelle.

Quand l'égoïsme national déborde les frontières nationales, comme dans le cas de l'agression de l'Iraq au Koweït, la communauté internationale doit rester fidèle à sa position de principe et adopter des mesures appropriées, y compris des mesures coercitives, conformément à la Charte des Nations Unies. Evidemment l'emploi de la force ne devrait être envisagé qu'en dernier ressort. Son emploi, même dans l'intérêt de la légalité internationale, ne peut que faire reculer la nouvelle pensée et qu'inverser le processus des nouvelles relations internationales. Aujourd'hui, la communauté internationale et les Nations Unies ont les moyens de réfréner l'agresseur, quel qu'il soit, et de rétablir la justice sans recourir à la force militaire ou en l'utilisant dans une juste proportion et sur une base collective.

Un certain degré de consensus existe au sujet des conflits intérieurs de caractère ethnique. La règle d'or est de ne pas causer de tort.

M. Pankin (URSS)

Des problèmes surgissent dans les zones grises, entre les compétences intérieures et la responsabilité internationale. Il s'agit essentiellement de mieux définir le principe de la souveraineté, énoncé en droit international, en tenant compte des réalités et risques nouveaux et de la nécessité d'une action des Etats dans un cadre international.

Il faudra parvenir à un consensus sur l'ensemble des règles de base, critères et principes qui doivent présider aux décisions de la communauté internationale face à des situations d'urgence et à l'élaboration d'une sorte de code de conduite pour les Etats dans un monde toujours plus interdépendant. Ce consensus doit combiner les principes de la souveraineté, de l'autodétermination et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats avec celui du respect par les Etats des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et d'autres instruments juridiques internationaux et avec la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de poursuivre ses objectifs dans tous les domaines prévus dans la Charte.

M. Pankin (URSS)

Le principal objectif, ici, est d'harmoniser les intérêts nationaux, régionaux et globaux, de faire triompher une seule échelle universelle de valeurs démocratiques prévoyant la liberté de choix, diverses formes de développement social, le pluralisme économique et politique et la suprématie du droit international et des droits de l'homme.

Le problème des libertés individuelles sous tous ses aspects est actuellement au centre de la politique mondiale. Créer les conditions nécessaires à la jouissance des droits de l'homme fondamentaux est devenu un impératif tant du développement national que des relations internationales.

Les problèmes les plus graves pèsent sur l'économie mondiale. Le progrès économique s'accompagne inévitablement de déséquilibres et de distorsions. D'une part, la fin de la guerre froide a mis un terme à la rivalité entre les blocs par rapport au tiers monde. Dans le contexte de l'interdépendance, la notion de développement cesse d'être unidimensionnelle pour acquérir un caractère universel. C'est là le moyen de parvenir à une économie mondiale équilibrée et de trouver une base solide pour résoudre les problèmes mondiaux. D'autre part s'accroît la crainte que les nouvelles relations entre l'Est et l'Ouest ne laissent bien des pays en développement en marge de l'économie mondiale. En même temps, on assiste à une polarisation croissante dans le tiers monde lui-même. Les réussites économiques d'un certain nombre de pays s'accompagnent d'une aggravation des crises, de la misère et de la famine dans les pays les plus pauvres. Empêcher cette accumulation de contradictions d'exploser est une tâche prioritaire. Ce n'est pas parce que les raisons idéologiques qui motivaient l'assistance n'existent plus qu'il faut oublier ceux pour qui l'aide extérieure est une question de survie.

Il en est de même des facteurs qui empêchent de progresser dans le domaine de la sécurité environnementale. Tchernobyl est devenu une catastrophe mondiale. Mais c'est aussi un symbole de solidarité internationale dans la lutte pour la survie et pour le triomphe de l'humanisme dans les relations internationales. Cela a été confirmé par la Conférence pour le soutien au Programme de coopération des Nations Unies visant à résoudre les problèmes de l'après-Tchernobyl qui vient de se dérouler ici même.

M. Pankin (URSS)

L'une des leçons de Tchernobyl et des autres catastrophes écologiques est qu'il n'y a pas de moyen efficace de prévenir un désastre si on ne secoue pas l'inertie des vieilles pratiques industrielles. Il faut revoir toute la structure de l'économie mondiale pour assurer la préservation de l'environnement. On ne peut le faire que grâce à des efforts concertés.

Les nouvelles relations internationales devraient être universelles. Dans le cadre de règles généralement reconnues de comportement civilisé, tous les pays, quelles que soient leurs sympathies ou antipathies idéologiques ou politiques, devraient entretenir des relations normales et correctes. La persistance de l'animosité, pour ne pas parler de l'absence d'un dialogue élémentaire, entre un certain nombre d'Etats provoque objectivement de la tension dans les relations internationales.

L'URSS s'acquitte de ses dernières dettes diplomatiques héritées de la guerre froide. Nous avons normalisé nos relations avec la République de Corée et entrepris de normaliser nos relations avec Israël.

Les nouvelles réalités du monde contemporain exigent l'institutionnalisation de la sécurité et de la coopération, la modernisation des mécanismes existants et, si nécessaire, la création de mécanismes nouveaux. En même temps, nous devrions renoncer sans hésiter à certaines structures existantes qui, de par leur nature, sont incapables d'évoluer. Le Comité de coordination en matière de politique commerciale Est-Ouest (COCOM) est le numéro un sur cette liste.

Il faudrait intégrer les activités des organisations nouvellement créées et celles des organisations internationales restructurées afin de renforcer la stabilité des éléments sur lesquels repose la sécurité générale.

Les grandes lignes de ce processus ont été définies par la communauté internationale dans une résolution adoptée à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et de la coopération internationale sous tous ses aspects, conformément à la Charte des Nations Unies. C'est à cette époque, il y a deux ans, que l'on est parvenu à un accord conceptuel pour commencer à élaborer les principes de base des relations internationales civilisées au stade actuel de l'histoire, ce que l'on qualifie parfois de nouvel ordre mondial.

M. Pankin (URSS)

On le sait, cette résolution a été adoptée à l'initiative conjointe de l'URSS et des Etats-Unis. Ce matin, lors de ma rencontre avec le Président Bush, nous avons réaffirmé que nos deux pays sont décidés à élargir la coopération qu'il s'agisse de renforcer l'ONU ou de tout autre domaine. Cette volonté tient à ce que les relations soviéto-américaines reposent sur une nouvelle base : il n'est plus désormais question de confrontation ni de rivalité mais de coopération et d'amitié pour le bien de la communauté mondiale tout entière.

La philosophie qui sous-tend la nouvelle solidarité internationale, qui est en train de se traduire dans les faits, signifie que l'ONU perd son caractère idéologique. En rajeunissant notre organisation, nous devrions renoncer une fois pour toutes à l'héritage de la période glaciaire comme cette odieuse résolution où le sionisme est assimilé au racisme.

Le passage au partenariat et à l'action collective est également un gage de l'universalité de l'ONU, tant pour ce qui est de sa composition que pour ce qui est de ses domaines d'activité. L'évolution dans ce sens a déjà commencé. La présente session de l'Assemblée générale a vu les rangs de l'Organisation s'enrichir de nouveaux Membres. Il s'agit de pays qui diffèrent par leurs dimensions et leur population. Notre soutien pour leur admission à l'ONU reflète l'orientation générale de la politique extérieure soviétique, qui est d'avoir des relations avec tous les Etats, y compris les Etats petits et moyens.

En ce sens, c'est avec un sentiment tout particulier que je félicite nos collègues représentants plénipotentiaires des nouveaux Etats souverains et indépendants que sont la République de Lettonie, la République de Lituanie et la République d'Estonie.

Je trouve un certain symbolisme dans le fait que l'une des premières mesures de politique extérieure de notre pays, qui a commencé récemment un nouveau chapitre politique, a été la reconnaissance de la pleine indépendance des Républiques baltes et l'appui immédiat à leur entrée à l'ONU et à leur adhésion au processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Cela s'est fait à Moscou au début de la Conférence sur la dimension humaine. Le processus d'établissement de relations diplomatiques et

M. Pankin (URSS)

d'échange d'ambassadeurs entre l'URSS et les Etats baltes a déjà commencé. Nous allons avoir des négociations très importantes sur des questions capitales intéressant le sort de plusieurs millions de personnes.

Est inscrite à notre ordre du jour l'adaptation de tout le système des Nations Unies aux nouvelles réalités de la vie internationale. Des progrès ont déjà été réalisés en ce qui concerne cette adaptation et le mérite en revient dans une large mesure au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, qui dirige avec beaucoup d'assurance l'Organisation, à un tournant peut-être des plus décisifs. Nous espérons que la voie ainsi tracée sera dûment poursuivie. Il y a une profusion d'idées prometteuses sur ce sujet. Il semblerait judicieux d'entreprendre l'examen pratique des moyens de réformer l'ONU. Nous sommes ouverts à toute idée fructueuse; nous travaillons également sur nos propres propositions.

Une réglementation concertée et surtout collective des relations internationales dans les domaines de la sécurité et du désarmement, cruciaux pour le destin du monde, devient une nécessité prioritaire dans les activités de l'ONU et de la communauté internationale.

La primauté du droit est le premier pas vers l'élaboration d'un nouveau modèle de sécurité internationale. Un système de dissuasion politico-juridique devrait en être la pierre angulaire - un système fondé non pas sur l'intimidation mutuelle mais sur une certitude réciproque d'absence de menace et sur un niveau élevé de confiance et d'ouverture dans les domaines militaire et autres. Pour y arriver, il est important de créer dans la communauté internationale, avec la participation active de l'ONU, un climat de répugnance générale pour l'agression. Tout acte d'agression doit, d'emblée, être considéré comme condamné, non seulement sur le plan militaire mais aussi sur le plan politique, économique et moral. Le boycottage international est la première mesure pour dissuader et mettre en garde l'agresseur.

Viennent ensuite l'élaboration et l'application coordonnées de la phase suivante telle qu'on la conçoit, du désarmement, qui pourrait mettre à profit l'expérience acquise et conférer au processus de désarmement un caractère stable, global et universel.

Les tâches prioritaires sont notamment d'orienter les potentiels militaires exclusivement vers la défense et d'élaborer les principes

M. Pankin (URSS)

directeurs que les Etats pourraient suivre pour réorganiser leurs forces armées selon le principe de la suffisance raisonnable. C'est ce à quoi nous nous employons maintenant en URSS.

L'Assemblée générale pourrait recommander d'entamer, à titre transitoire, des consultations sur l'élaboration de paramètres quantitatifs et qualitatifs spécifiques concernant la dissuasion nucléaire minimale dans tous ses aspects. Il devient urgent de procéder à des négociations sur l'élimination totale des armes nucléaires tactiques dans les plus brefs délais possibles.

M. Pankin (URSS)

Une réduction du nombre des essais nucléaires en vue de leur élimination totale est un moyen d'arrêter la course aux armements. Un large mouvement en faveur de cette idée a pris forme dans les communautés politiques et scientifiques ainsi que parmi le public dans divers pays du monde.

Le temps est venu pour l'Organisation des Nations Unies d'établir un registre portant sur les fournitures et les ventes d'armes conventionnelles et d'identifier conjointement les paramètres techniques permettant de convenir de principes acceptés pour la restriction des ventes d'armes.

Le développement d'un concept à long terme de l'emploi des forces des Nations Unies en accord avec la Charte de l'Organisation, y compris la mise au point de mécanismes de réponse rapide pour répondre aux menaces à la paix internationale, de procédures légalement codifiées pour dissuader un agresseur potentiel et de stratégies optimales pour désamorcer les conflits, faciliteraient une utilisation plus complète des capacités de l'Organisation des Nations Unies. Les tâches principales dans ce domaine comprennent le renforcement et l'institutionnalisation plus effective des opérations de maintien de la paix de l'ONU, l'usage plus large de leurs capacités de prévention et des moyens pour lier les structures de sécurité régionales aux structures de sécurité internationales. Il est prouvé que des conflits peuvent en fait être réglés par la réconciliation nationale, un équilibre des intérêts et des responsabilités parmi toutes les parties impliquées et l'expression de la volonté des peuples au cours d'élections démocratiques libres.

Je suis particulièrement satisfait de noter le rôle important joué par les Nations Unies, en tant qu'instrument véritablement unique du maintien de la paix internationale, dans le règlement du conflit au Cambodge.

Il existe aujourd'hui une chance unique d'amorcer le processus d'un règlement du conflit du Moyen-Orient. Il est essentiel de poursuivre les progrès importants accomplis dans la solution du problème afghan. La présente session doit s'engager à soutenir les efforts accomplis dans ces domaines.

L'ultime bénéficiaire du mouvement vers une paix stable s'accompagnant de garanties maximum est l'homme. Les politiques intérieures des Etats et la pratique des communications internationales doivent reposer sur des règles uniformes appliquées à tous les droits de l'homme en tant qu'ensemble inséparable de catégories égales de nature politique, civile, sociale,

M. Pankin (URSS)

économique et culturelle définissant le statut de l'individu et ses relations avec l'Etat et la société. Une discussion approfondie de questions spécifiques des droits de l'homme et de questions relatives à la signature d'accords internationaux dans ce domaine ne peut plus être écartée sous le prétexte artificiel d'une ingérence dans les affaires intérieures. En signant les instruments internationaux appropriés, chaque Etat délègue en quelque sorte une fraction de sa souveraineté à la communauté internationale. Le critère est la primauté des droits de l'homme sur les droits des nations et autres.

Lors de la réunion de Moscou de la conférence sur la dimension humaine de la CSCE, nous nous sommes penchés sur le problème du renforcement des bases nationales et internationales des garanties pour la démocratie, le pluralisme politique, la suprématie de la loi et des droits de l'homme.

Nous pourrions prévoir d'ambitieuses procédures collectives qui comprendraient en dernière analyse des éléments contractuels et contraignants. Les organisations non gouvernementales et les organisations s'occupant des droits de l'homme devraient être vivement encouragées à participer à leur contrôle. Autrement dit, après la Conférence de Moscou, le concept des mesures propres à accroître la confiance, mis en oeuvre avec tant de succès dans les domaines politique et militaire depuis les conférences tenues à Madrid et à Stockholm devraient, nous en sommes convaincus, devenir le pivot et la force motrice d'une nouvelle approche des droits de l'homme dans le contexte européen aussi bien que dans le contexte mondial.

L'Organisation des Nations Unies a beaucoup accompli, mais il reste des tâches plus grandes qui traduisent les risques et les défis que doit affronter la communauté internationale aujourd'hui. Nos destinées communes et indivisibles dépendent largement, sinon décisivement, de la capacité de l'ONU à se renouveler et à devenir un véritable garant multilatéral de la paix et de la sécurité.

Nous avons tous aujourd'hui, politiciens et diplomates, le mot "espace" constamment à la bouche. Nous parlons d'un espace unique économique, légal et écologique. Il s'agit d'une expression devenue extrêmement moderne et à la mode. Pourtant, il y a un demi-siècle, au plus fort de la tyrannie de

M. Pankin (URSS)

Staline, le grand poète russe Boris Pasternak décrivait ainsi la vocation de l'artiste:

"Nous devons vivre sans vaine gloire
Vivre d'une telle façon qu'après tout
L'amour que l'espace nous accorde
Nous permette d'entendre l'appel du futur."

L'appel du futur! L'auteur du Docteur Jivago et lauréat du Prix Nobel a entendu cet appel. Puisse-t-on l'entendre également.*

M. DUMAS (France) : Je vous adresse mes félicitations pour votre élection à la présidence de notre assemblée générale. Au-delà de l'hommage rendu à votre personne, au talent diplomatique et à l'esprit de raison qui sont les vôtres, votre élection honore le représentant d'un pays dont chacun connaît le rôle éminent et la place dans le monde arabe et sur la scène internationale. Permettez-moi d'exprimer également notre gratitude au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, dont l'inlassable énergie au service de la paix a donné à tant de peuples des raisons d'espérer et qui aura marqué d'une forte empreinte notre temps.

Notre organisation accueille sept nouveaux Membres. Evénement faste qu'il importe de célébrer.

Bienvenue à l'Estonie, à la Lettonie, à la Lituanie. Leur retour parmi nous répare une injustice sans égale. Il efface aussi l'acte criminel commis à l'égard de ces peuples.

Bienvenue au grand peuple coréen, héritier d'une civilisation ancienne et prestigieuse. Il accède à notre organisation, par la voie des candidatures distinctes de deux Etats. Nous formons le voeu que le peuple coréen trouve ainsi l'occasion d'un dialogue amical qui lui permettra de refaire l'unité à laquelle il aspire.

Bienvenue, enfin, aux îles Marshall et à la Micronésie. Ces deux Etats feront bénéficier notre organisation de la très ancienne sagesse des Iles du Pacifique.

* Le Président assume la présidence.

M. Dumas (France)

Les années 1989 et 1990 ont sonné l'heure des libérations - moments de bonheur historique, comme il s'en rencontre peu; 1991 a vu le mouvement se poursuivre et s'amplifier.

L'histoire s'est emballée. Une véritable révolution a bouleversé nos repères et balayé nos habitudes. Un nouveau monde émerge. Il reposera, soyez-en sûrs, sur la liberté, la solidarité, la sécurité et le droit.

Au cours de l'année écoulée, la liberté n'a cessé d'agrandir son espace. Réjouissons-nous car la liberté, c'est le soleil des peuples.

Liberté pour le Koweït, réinstallé dans sa souveraineté et son indépendance, au prix, certes, d'un recours à la force, mais grâce à la nouvelle capacité des Nations Unies mise au service du droit. Liberté balbutiante en Afrique du Sud, où les barrières de l'apartheid sont enfin démantelées. Que l'élan ainsi donné ne soit pas ralenti. Espoir de libération et de paix au Cambodge. A la tribune de cette assemblée, en 1988, vous vous en souvenez, le Président de la République française proposait d'ouvrir une conférence internationale pour aider ce pays martyr à retrouver l'union et la paix.

M. Dumas (France)

Il aura fallu trois ans pour que les réalités s'imposent; trois ans de négociations patientes, trois ans d'obstination, tant la fatalité de la discorde semblait s'abattre sur le moindre progrès. La convocation de la conférence sur le Cambodge scellera enfin un accord de paix. Je veux saluer ici le Prince Sihanouk, Président du Conseil national suprême, qui siège parmi nous à la tête de la délégation cambodgienne : sa patience et son sens du dialogue ont une fois de plus révélé ses qualités de chef d'Etat capable de réunir un peuple et de le réconcilier avec lui-même. Je souhaite un heureux avenir au peuple cambodgien dont j'ai partagé les souffrances et dont j'espère partager les espérances.

Liberté de choix offerte aux populations du Sahara occidental par un référendum organisé par les Nations Unies, conformément au vœu de tous les intéressés.

Espoir au Proche-Orient. Après tant d'années de conflit et d'incompréhension, la perspective d'une convocation de la conférence de paix donne ses chances à un règlement fondé sur le droit et la justice. Un règlement de paix global, faut-il le redire, qui devrait donc consacrer le droit de chacun à vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues, en donnant aux Palestiniens une terre et un Etat. Oui. Liberté pour le peuple palestinien.

Liberté pour le Liban, qui panse ses plaies et met un terme à ses déchirements. Qu'il affirme sa souveraineté sur la totalité de son territoire national, par le désarmement des milices, le départ des troupes étrangères, l'application de la résolution 425 (1978), qu'il s'attaque hardiment à la reconstruction, qu'il retrouve très vite le chemin de la démocratie par des élections libres : tels sont les vœux que la France forme pour ce pays qui lui est si proche par le cœur, par la pensée, par l'histoire.

Liberté aussi pour Moscou où les démocrates ont balayé les factieux qui croyaient imposer par la violence le retour à un ordre, chassé de la scène mais présent dans nos mémoires, un ordre révolu et condamné. Rendons hommage à ceux qui ont dressé les barricades de la liberté et affronté la menace pour faire triompher la volonté populaire. Gloire aux combattants de la Maison blanche à Moscou.

Au Koweït, en Union soviétique, dans les pays baltes, partout la liberté gagne du terrain et la démocratie sourit aux peuples. Les points marqués

M. Dumas (France)

d'une croix sur la carte des oppressions et des tutelles s'estompent peu à peu : et avec eux, disparaît l'ordre ancien du monde, ses compromis et ses impasses.

Cette transformation s'opère sous nos yeux. Sachons la regarder en face : l'espoir le dispute à la menace, le dialogue souvent inespéré se met en place, et le monde retentit du bruit des statues que l'on abat.

Mais déjà d'autres nuages apparaissent à l'horizon.

Verrons-nous ceux qui accèdent à la liberté et à l'indépendance emprunter les chemins du nationalisme aveugle et formule des revendications territoriales anachroniques? L'affrontement des intérêts va-t-il prendre la place des affrontements idéologiques?

Or, ces chemins et ces luttes ne mènent nulle part. L'expérience et l'histoire nous l'enseignent. Les dictatures, les misères, les exodes, les guerres en sont le lot. Pour éviter ces écueils, inventons des recettes et des solutions de notre temps. Commençons à bâtir des solidarités nouvelles. Profitons-en pour nous tourner vers l'avenir.

Bâtir des solidarités nouvelles?

Parlons donc d'abord de l'Europe. Elle vit sur son sol la dernière grande décolonisation du monde.

Et je dis ici que la France sera solidaire de tous les peuples qui feront entendre leur voix sur la scène internationale et diront pacifiquement et démocratiquement leur volonté d'accéder à l'indépendance. Car l'autodétermination ne se divise pas. Elle ne se marchande pas non plus. Rappelons quelques règles simples de nature à assurer à ces mouvements leur épanouissement harmonieux. Premièrement, tout peuple qui le demande a droit à l'autodétermination et à la souveraineté. Deuxièmement, ceci implique une définition claire des droits des minorités. Réfléchissons au rôle que l'ONU pourrait jouer à cet égard. Troisièmement, il convient d'assurer le respect des traités internationaux, donc la reconnaissance des frontières. Quatrièmement, une modification de celles-ci ne peut avoir lieu que par le dialogue et, à défaut, par l'arbitrage. Enfin, les relations de bon voisinage peuvent être réglées par des accord librement consentis.

Ce que la France a proposé pour la Yougoslavie vaut, de façon générale, pour tous.

M. Dumas (France)

Épargnons-nous au XXI^e siècle le retour des empires ou le retour des alliances opportunistes. Constatons nos complémentarités régionales, faisons-les fructifier, donnons leur un cadre.

Et n'est-ce pas le sens de la construction communautaire en Europe, dont a si bien parlé, il y a un instant, mon collègue et ami, M. Van Der Broek. Pourquoi 40 années d'efforts pour bâtir une communauté européenne - à six, à neuf, puis à douze? Parce que nous étions convaincus que la paix, la prospérité, notre identité, ne seraient durablement établies que dans un partage de nos souverainetés nationales. Ceux qui en ont douté se rendent aujourd'hui à l'évidence : la Communauté économique européenne est devenue pour les uns une référence, pour les autres un sujet d'admiration; et la Communauté économique européenne se doit de continuer à étonner le monde en poursuivant son intégration, comme elle l'a prévu pour la fin de l'année 1991. Plus forte d'une Allemagne enfin réunifiée, la CEE poursuivra donc sa marche vers l'unité.

Les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale ont compris cette exigence d'union et de coopération, elles qui se tournent avec espoir et empressement vers la communauté.

La France, au sein des Douze, comprend à son tour cette demande et cet espoir. Elle souhaite qu'il y soit répondu au plus vite en préparant l'adhésion de ces pays à la communauté économique européenne. Certes, cela prendra du temps. Raison de plus pour s'atteler à cette tâche dès maintenant.

Et pendant cette période, faut-il pour autant demeurer sans rien faire, laissant ces démocraties si proches de nous dans l'incertitude face à l'avenir? Naturellement non. L'Europe a besoin tout de suite d'un nouveau pacte.

Conscient de ce qui le menace encore, notre continent - notre vieux continent - peut-il se rassembler pour préserver l'acquis de ces dernières années et bâtir? C'est bien l'essence du projet de confédération proposé par la France. Notre but est de dépasser la logique d'aide dont procèdent encore, par la force des choses, la plupart des actions mises en place à ce stade, et afin de parvenir à une véritable communauté politique, économique et sociale du continent, dans l'esprit des pères fondateurs de l'Europe libre de l'immédiat après-guerre.

M. Dumas (France)

Alors que se dessine cette Europe-là, dont la structure confédérale ira se confirmant, le paradoxe serait qu'un mouvement parallèle mais contraire, celui du morcellement et de la dispersion, l'emportât ailleurs. C'est pourquoi nous sommes conduits à souhaiter que les Républiques de l'URSS réussissent, dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités, à organiser, comme elles en ont le projet, leurs relations, à définir sur le plan international, comme la raison et le cours des choses le commandent, l'expression de leurs intérêts communs et de leur volonté. Ceci dans le respect des principes, des normes de sécurité et de stabilité agréés en Europe.

La Yougoslavie, aujourd'hui déchirée, représente l'autre exemple d'une nécessaire mutation. Que les légitimes aspirations à la liberté qui s'y expriment prennent donc en considération les intérêts de chacun, que les droits des minorités soient préservés, que les avantages d'un espace commun à l'ensemble des peuples yougoslaves soient maintenus et garantis me paraît être le bon chemin, celui qui conduit à la paix, comme à la prospérité retrouvée. Mais rien, je dis rien, ne sera possible de tout ce que j'avance, aussi longtemps que les combats se poursuivront. L'incendie gagne. La contagion rôde. Et le temps presse. La Yougoslavie s'enfonce dans l'impasse. La France estime qu'il incombe aux Nations Unies de rappeler les parties à la raison en exigeant le respect du cessez-le-feu, de montrer la voie du dialogue et de la négociation, tracée avec leur accord par la Communauté européenne, de dire à tous que la paix a des exigences, la leur comme celle des autres. La France, qui préside au Conseil de sécurité, ne négligera rien pour parvenir à cette fin.

Omettrai-je de parler, dans ce chapitre de la solidarité, de ce qui concerne la solidarité du Nord avec le Sud? Evidemment non. La planète est une. Qui peut croire à un avenir où moins d'un quart du globe bénéficierait du progrès, tandis que les trois autres quarts seraient livrés à la désespérance?

Au cours des cinq dernières années, le PNB de l'Afrique s'est accru moins vite que sa population. Les 500 millions d'Africains seront 1,5 milliard en 2025, tandis que les sources de financement se tarissent. Les apports nets de capitaux ont baissé, en termes réels, de 1986 à 1990. Et les transferts de la Banque mondiale et du FMI sont actuellement négatifs et les pays africains remboursent beaucoup plus qu'ils ne reçoivent.

M. Dumas (France)

Sans vouloir se comporter en oracle, la France n'a cessé d'annoncer cette intolérable et inexorable évolution pour réclamer des nantis un plus grand effort de solidarité. Elle a le sentiment d'être mieux écoutée aujourd'hui, et j'espère que vous ne la détromperez pas. Elle s'en réjouit d'autant plus qu'un autre danger menace les pays en développement : je veux parler de l'explosion sociale consécutive à des exigences excessives.

Il convient, certes, de veiller à la bonne utilisation des aides consenties aux pays en développement. La mobilisation optimale des ressources, publiques et privées, en sera favorisée, l'intégration régionale - qui n'en est qu'à ses débuts - aussi.

A cet égard, le Traité de MERCOSUR, signé en mars 1991, qui réunit dans un marché commun l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay, est un bon exemple de ce qu'il faut faire. Il ne doit pas rester isolé. Je pense toujours en particulier à l'Afrique, où il convient de poursuivre les projets tendant à la création d'un grand marché commun agricole. La zone franc, avec sa monnaie unique, offre un terrain favorable pour l'établissement de ce marché.

La France, seule ou bien avec ses partenaires de la Communauté économique européenne, entend seconder ces efforts. Elle n'entend pas les rendre vains par des exigences qui dépasseraient les limites du raisonnable.

On ne peut enfin parler de solidarité sans évoquer l'environnement. La communauté internationale a déjà mené sur ce grand sujet des efforts de réflexion et de recherche. Elle a lancé des programmes concrets significatifs. La France se réjouit, par exemple, que l'initiative concernant la décision de protéger l'Antarctique, qu'elle a prise en 1989 conjointement avec l'Australie, et à laquelle se sont jointes l'Italie et la Belgique, ait été couronnée de succès. Le Protocole de Madrid, qui sera signé le 4 octobre prochain, déclare "l'Antarctique réserve naturelle, consacrée à la paix et à la science". Il correspond aux vœux de tous ceux qui ont le souci de sauvegarder notre bien commun : notre planète. Il doit inspirer d'autres actions.

Mais tout ce que je dis là à ce sujet me paraît bien conservatoire. Or, l'aggravation des risques, l'apparition de nouveaux dangers nous commandent de changer de dimension et de laisser aller notre ambition.

M. Dumas (France)

C'est pourquoi nous saluons avec ferveur la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, prévue à Rio en 1992, à laquelle la France apporte son concours et son soutien. Elle sera précédée par la réunion à Paris, à la fin de cette année, à l'initiative du Président de la République, de toutes les organisations non gouvernementales concernées.

La lutte contre la désertification, la préservation et la mise en valeur des grands ensembles forestiers, la protection de la couche d'ozone, de la diversité biologique, des mers et des océans sont par excellence des sujets qui intéressent l'humanité tout entière.

Mais il serait vain de parler de l'avenir de l'humanité sans évoquer sa sécurité. La fin de la guerre froide offre une chance exceptionnelle. Sachons donc la saisir en poursuivant le désarmement mondial. La politique de mon pays dans ce domaine répond à quelques principes que je souhaite ici brièvement rappeler.

L'accord le plus important de réduction des armes conventionnelles en Europe a été signé au Sommet de Paris en 1990. Disons que sa ratification ne peut plus attendre. La France s'y est engagée; elle souhaite que tous les signataires y procèdent pour permettre d'entamer une nouvelle phase de ces négociations.

La France a salué comme il convenait la signature du Traité START à Moscou. Cette réduction des arsenaux stratégiques des Etats-Unis et de l'URSS, dont, soit dit en passant, la réalisation demandera plusieurs années, doit être suivie dès maintenant d'autres engagements. Et la France se joindra à ces négociations quand ces arsenaux auront été ramenés au niveau qui justifiera sa participation, et dans les termes posés par le Président de la République, ici même en 1985.

L'existence et la disponibilité de l'armement nucléaire posent des problèmes spécifiques aux Européens, problèmes apparus avec les changements intervenus en Union soviétique. La France a demandé que se réunissent le plus rapidement possible les quatre puissances concernées pour que nous examinions ensemble ces problèmes.

M. Dumas (France)

Mais plus généralement, mon pays est favorable au désarmement global. La France a rendu public, en juin 1991, son plan qui recouvre tous les aspects de la sécurité. Elle a annoncé sa décision d'adhérer au Traité de non-prolifération nucléaire. Les instruments d'adhésion seront déposés avant la fin de l'année par mon pays. Mais d'ores et déjà, nous nous appliquons à respecter le contrôle intégral de nos exportations liées à l'énergie nucléaire.

La France est en faveur de la mise au point rapide de la convention pour la suppression définitive des armes chimiques. Elle émet le voeu que cette convention soit signée dès l'an prochain. Le traité de bannissement des armes chimiques doit être accompagné des moyens de contrôle appropriés, sans quoi son efficacité sera compromise.

M. Dumas (France)

Car si les traités préparent la sécurité, c'est bien la confiance qui la crée. Il n'est pas de vraie confiance sans contrôle. L'exemple de l'Iraq, de ces jours derniers, le montre bien.

Le respect strict des accords et le contrôle sont donc les clefs de voûte du désarmement, et c'est, à mes yeux, à l'ONU qu'il revient d'inciter à l'adhésion, de surveiller l'application des traités et de sanctionner, le cas échéant, la violation des accords. Donnons donc à l'Organisation les moyens d'accomplir cette tâche.

Raffermer le rôle des Nations Unies, tel sera mon dernier propos. Mais comment faire?

Notre organisation, qui est l'expression universelle de notre solidarité, a fait plus, ces dernières années, que de refléter nos préoccupations. Elle a fait plus qu'elle n'avait fait au cours des décennies précédentes. Avec le soutien de son Secrétaire général, et l'appui déterminé des cinq Membres permanents, les Nations Unies ont eu un rôle moteur. Elles ont dit le droit, en maintes occasions. Elles l'ont fait respecter quand il le fallait.

L'action persévérante des Nations Unies en faveur des droits de l'homme a conduit l'Afrique du Sud sur la voie de l'abolition de l'apartheid.

L'action en faveur du retour de la démocratie en Haïti, la part prise au processus de paix en El Salvador, le plan de paix du Secrétaire général pour l'Afghanistan du 21 mai dernier, sont autant d'initiatives qui ont marqué pour l'histoire le rôle croissant des Nations Unies.

Mais c'est sans doute à propos de la crise du Golfe que cette avancée fut la plus spectaculaire. Il s'est agi avant toutes choses de faire reculer l'agression et aussi de jeter les bases, souvent innovantes, de l'ordre par le droit. Les Nations Unies ne pouvaient rester passives non plus devant le drame qui menaçait l'existence même du peuple kurde. Pour la première fois, par une résolution du Conseil de sécurité, les Nations Unies ont affirmé que les souffrances d'une population justifiaient une intervention immédiate, et mon pays s'honore d'avoir suggéré l'adoption de la résolution 688 (1991).

Pourtant, les Membres le savent, rien n'était acquis dans ce domaine. Mais aujourd'hui, les fondements d'un nouveau droit, d'un nouvel ordre humanitaire ont été posés. Et pourquoi ne pas adopter un code de conduite affirmant le droit à l'assistance humanitaire chaque fois qu'un peuple est menacé dans son intégrité et dans sa survie?

M. Dumas (France)

Mais ne perdons pas de vue non plus que les progrès accomplis ne suffisent pas à compenser les reculs quand il en existe. Si demain, dans le conflit qui oppose Israël aux pays arabes, les Nations Unies baissaient les bras et renonçaient à faire respecter les principes qui lui ont valu ces succès, elles perdraient très vite en crédit ce qu'elles avaient gagné en prestige.

Notre Organisation est désormais trop "grande dame" pour tolérer qu'on lui manque de respect.

Enfin, au moment où elle exerce la présidence du Conseil de sécurité, la France ne peut que se réjouir et se dire fière de contribuer à l'adoption de deux importantes résolutions, du moins puis-je l'espérer, sur la Yougoslavie et sur le Cambodge.

Les valeurs qui inspirent les principes de notre Organisation font plus que jamais référence dans le monde. De nouveaux Etats nous rejoignent; d'autres vont les suivre. Des minorités nationales réclament le droit de conserver ce qui constitue leur identité et leur cohésion. Que font-elles? Elles regardent vers les Nations Unies. Des individus ont soif de justice, que font-ils? Ils en appellent à sa juridiction morale. Jamais la démocratie et les droits de l'homme, dont certains disaient pour l'une qu'elle était dépassée, pour les autres qu'ils relevaient d'une pensée pauvre, n'ont représenté davantage les repères d'un monde qui recherche, dans l'urgence, et la paix et la prospérité.

Préparons-nous donc, dans la clarté, mais avec enthousiasme, au grand rendez-vous de 1993 : la Conférence mondiale des droits de l'homme qui sera aussi le rendez-vous mondial de la démocratie conquérante.

C'est en effet là, à ce double rendez-vous, un demi-siècle après le cataclysme qui ébranla le monde et la longue nuit qui a privé trop de peuples de la lumière de la liberté, que notre génération pourra dire enfin : nous avons bien mérité de l'humanité.

La séance est levée à 13 h 30.